



Comptes annuels

2017

Rapport de gestion	2
États financiers de la BCE	24
Bilan au 31 décembre 2017	24
Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	26
Les règles et méthodes comptables	27
Annexe au bilan	36
Instruments de hors bilan	54
Annexe au compte de résultat	57
Rapport des commissaires aux comptes	65
Annexe relative à la répartition des bénéfices/couverture des pertes	69

Rapport de gestion

1 Objet du rapport de gestion de la BCE

Le rapport de gestion fait partie intégrante des comptes annuels de la BCE et fournit au lecteur des informations contextuelles relatives aux états financiers¹. Étant donné que la BCE conduit ses activités et ses opérations à l'appui de ses objectifs, il convient d'examiner sa situation financière et son résultat financier à l'aune des mesures prises.

À cette fin, le rapport de gestion présente les principales activités et opérations de la BCE ainsi que leur incidence sur ses états financiers. Il analyse en outre les principaux développements du bilan et du compte de résultat au cours de l'exercice et inclut des informations sur les ressources financières de la BCE. Il décrit enfin, d'une part, l'environnement de risque dans lequel la BCE opère, à travers des informations sur les risques financiers et opérationnels auxquels la BCE fait face, et, d'autre part, les politiques de gestion des risques qu'elle a mises en place pour les atténuer.

2 Activités

La BCE fait partie de l'Eurosystème, dont l'objectif principal est le maintien de la stabilité des prix. Les principales missions de la BCE, décrites dans les statuts du Système européen de banques centrales (SEBC)², comprennent la mise en œuvre de la politique monétaire de la zone euro, la conduite des opérations de change, la gestion des réserves de change des pays de la zone euro et la promotion du bon fonctionnement des systèmes de paiement.

La BCE est aussi chargée d'assurer le fonctionnement efficace et cohérent du mécanisme de surveillance unique (MSU), dans le but d'effectuer une surveillance bancaire intrusive et efficace, contribuant à la sauvegarde et à la solidité du système bancaire et à la stabilité du système financier.

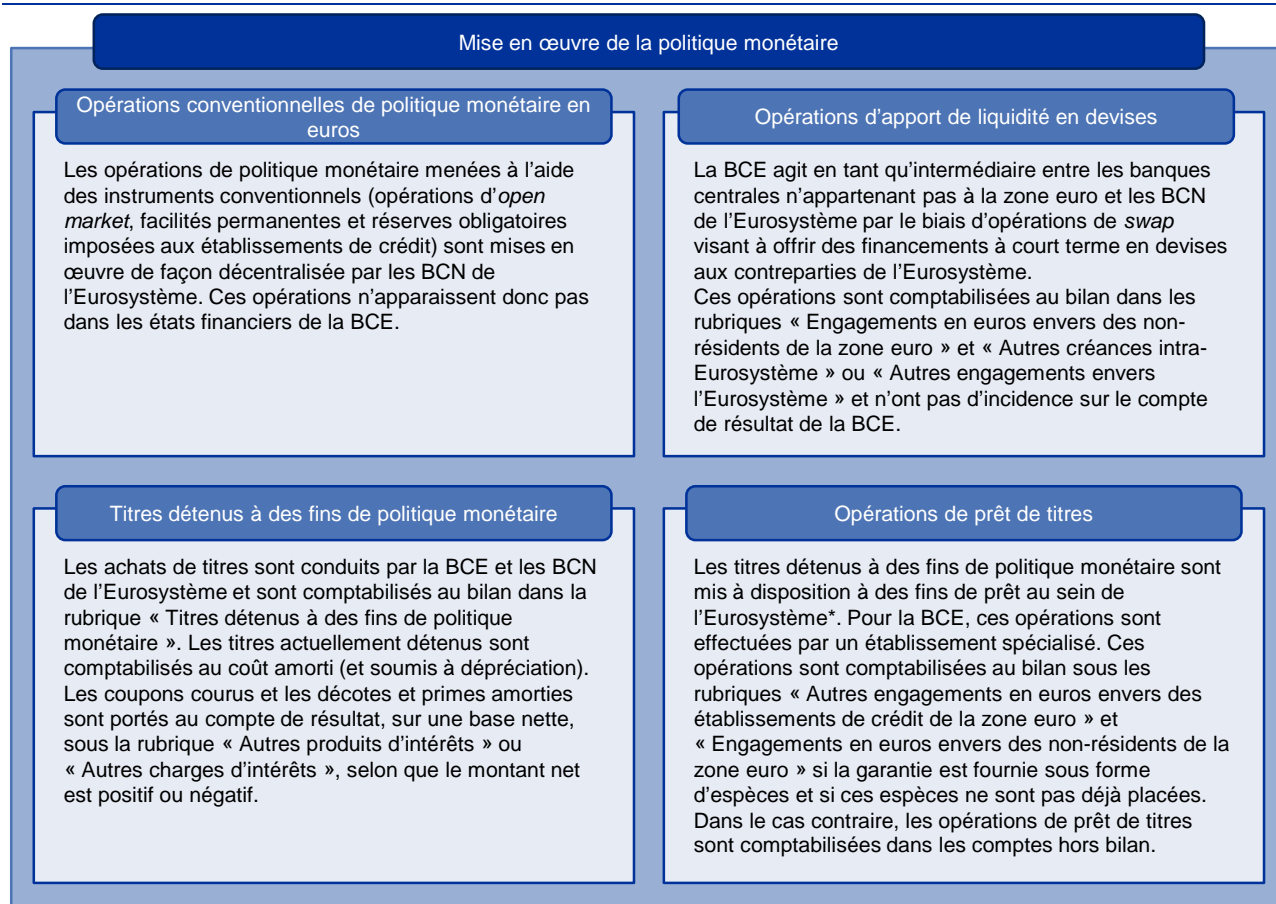
Les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème sont comptabilisées dans les états financiers de la BCE et des banques centrales nationales (BNC) de la zone euro, conformément au principe de mise en œuvre décentralisée de la politique monétaire de l'Eurosystème. La figure ci-dessous fournit une vue d'ensemble des principales opérations et fonctions de la BCE dans la réalisation de son mandat et leur incidence sur les états financiers de la BCE.

¹ Les « états financiers » comprennent le bilan, le compte de résultat et des notes. Les « comptes annuels » englobent les états financiers, le rapport de gestion, le rapport du commissaire aux comptes et l'annexe relative à la répartition des bénéfices/couverture des pertes.

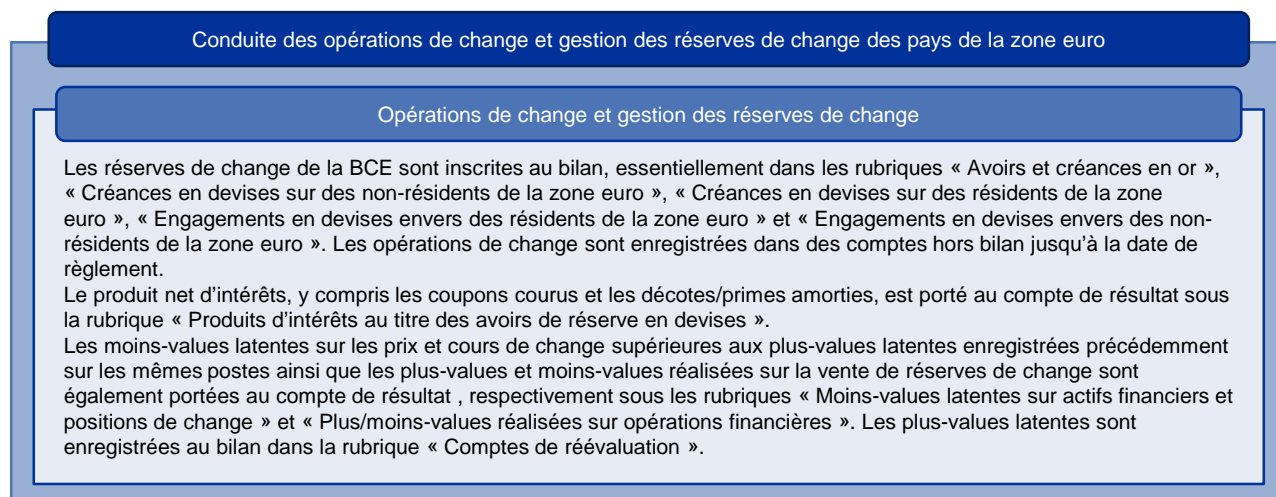
² Protocole sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne.

Figure 1

Les principales activités de la BCE et leur incidence sur les états financiers



* Des informations supplémentaires sur les prêts de titres sont disponibles sur le site Internet de la BCE.



Promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement

Systèmes de paiement (TARGET2)

Les soldes intra-Eurosystème des BCN de la zone euro vis-à-vis de la BCE, constitués lors de l'utilisation de TARGET2*, sont présentés ensemble dans le bilan de la BCE sous la forme d'une position nette unique à l'actif ou au passif. La rémunération de ces soldes est incluse dans le compte de résultat sous les rubriques « Autres produits d'intérêts » et « Autres charges d'intérêts ».

* Des informations supplémentaires sur TARGET2 sont disponibles sur le site Internet de la BCE.

Contribuer à la sécurité et à la solidité du système bancaire ainsi qu'à la stabilité du système financier

Supervision bancaire – le mécanisme de surveillance unique

Les dépenses annuelles de la BCE relatives à ses missions de surveillance prudentielle sont recouvrées grâce aux redevances annuelles de surveillance prudentielle perçues auprès des entités soumises à la supervision. Les redevances prudentielles sont comptabilisées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits nets de commissions ». Par ailleurs, la BCE est habilitée à imposer des sanctions administratives aux entités soumises à la surveillance prudentielle en cas de manquement aux obligations au titre des règlements de l'UE en matière de surveillance bancaire (y compris les décisions de surveillance prudentielle de la BCE). Les revenus correspondants sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits nets de commissions ».

Autres

Billets en circulation

La part attribuée à la BCE de la valeur totale des billets en euros en circulation est de 8 %. Elle est adossée à des créances sur les BCN, qui sont rémunérées au taux des opérations principales de refinancement. Ces intérêts sont inclus, dans le compte de résultat, sous la rubrique « Produits d'intérêts au titre de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème ».

Les dépenses liées au transport transfrontalier des billets en euros entre imprimeries et BCN pour la livraison des nouvelles coupures, d'une part, et entre BCN lorsqu'il s'agit de compenser les pénuries en faisant appel à des stocks excédentaires, d'autre part, sont supportées de façon centralisée par la BCE. Ces dépenses sont présentées dans le compte de résultat sous la rubrique « Service de production des billets ».

Portefeuille de fonds propres

Le portefeuille de fonds propres de la BCE est présenté au bilan, principalement sous la rubrique « Autres actifs financiers ».

Le produit net d'intérêts, y compris les coupons courus et les décotes et primes amorties, est porté au compte de résultat sous la rubrique « Produits d'intérêts au titre des avoirs de réserve de change ».

Les moins-values latentes sur les prix supérieures aux plus-values latentes enregistrées précédemment sur les mêmes postes ainsi que les plus-values et moins-values réalisées sur la vente de titres sont également portées au compte de résultat, respectivement sous les rubriques « Moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change » et « Plus/moins-values réalisées sur opérations financières ». Les plus-values latentes sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Comptes de réévaluation ».

3 Évolutions financières

3.1 Bilan

Le graphique 1 présente les principales composantes du bilan de la BCE au cours de la période 2013-2017. Le bilan de la BCE a commencé à s'accroître au quatrième trimestre 2014, sous l'effet des achats de titres dans le cadre du troisième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP3) et du programme d'achats de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase programme*, ABSPP). Cette expansion s'est poursuivie au cours des années suivantes, principalement en raison des achats de titres dans le cadre du programme d'achats de titres du secteur public (*public sector purchase programme*, PSPP).



65,2 milliards d'euros

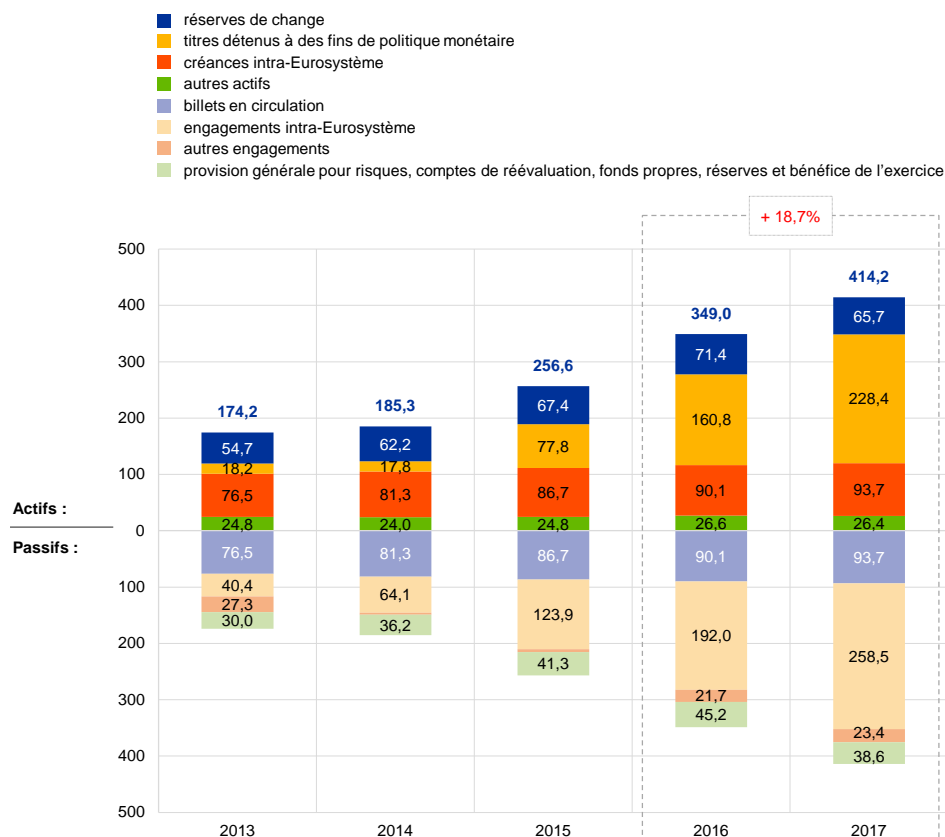
Augmentation du total des actifs en 2017

En 2017, le **total des actifs de la BCE** a augmenté de 65,2 milliards d'euros, à 414,2 milliards d'euros, du fait essentiellement de sa part dans les achats de titres effectués dans le cadre du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP)³. Ces achats se sont traduits par une hausse de la rubrique « Titres détenus à des fins de politique monétaire », alors que leur règlement en espèces à travers les comptes TARGET2 a entraîné une augmentation correspondante des « Engagements intra-Eurosysteme ».

³ L'APP comprend le CBPP3, l'ABSPP, le PSPP et le programme d'achats de titres du secteur des entreprises (*corporate sector purchase programme*, CSPP). Des informations supplémentaires sur l'APP sont disponibles (en anglais) [sur le site Internet de la BCE](#).

Graphique 1 Le bilan de la BCE

(en milliards d'euros)



Source : BCE.



55 %

du total des actifs sont des titres détenus à des fins de politique monétaire

Les titres libellés en euros détenus à des fins de politique monétaire

représentaient 55 % du total des actifs de la BCE à la fin de 2017. Cette rubrique du bilan de la BCE comprend les titres acquis dans le contexte du Programme pour les marchés de titres (*Securities Markets Programme*, SMP), des trois programmes d'achats d'obligations sécurisées (CBPP1, CBPP2 et CBPP3), de l'ABSPP et du PSPP⁴. En 2017, les achats de titres réalisés dans le cadre du CBPP3, de l'ABSPP et du PSPP⁵ se sont poursuivis, conformément aux décisions du Conseil des gouverneurs relatives aux achats mensuels globaux de l'Eurosysteme et à des critères d'éligibilité prédéterminés.



67,6 milliards d'euros

Augmentation des titres détenus à des fins de politique monétaire

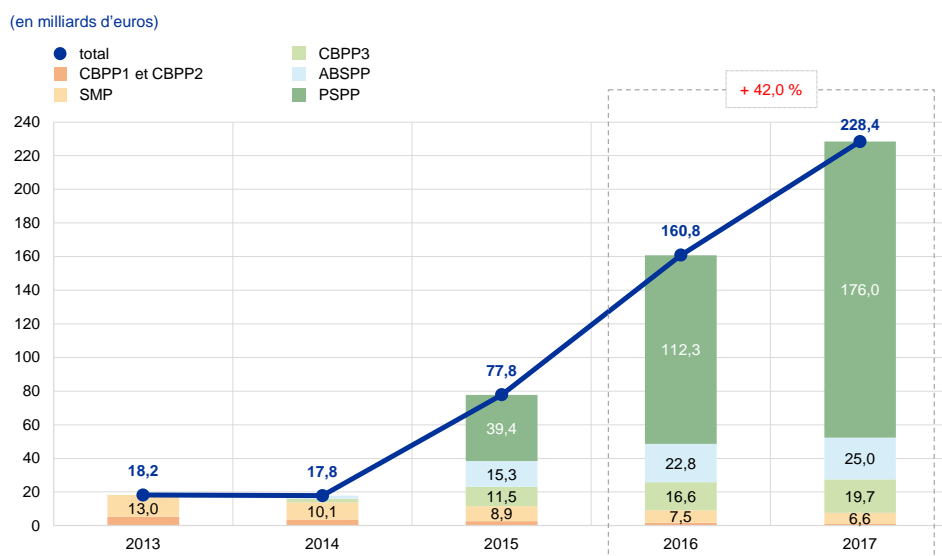
Par conséquent, le portefeuille de titres détenus par la BCE à des fins de politique monétaire s'est accru, en 2017, de 67,6 milliards d'euros, à 228,4 milliards d'euros (cf. graphique 2), cette hausse découlant principalement des achats effectués dans le cadre du PSPP. La baisse des avoirs au titre du CBPP1, du CBPP2 et du SMP s'explique par des remboursements à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

⁴ La BCE ne procède pas à l'acquisition de titres en vertu du CSPP.

⁵ Aucun nouvel achat n'a été réalisé au titre des deux premiers programmes d'achats d'obligations sécurisées ou du SMP en 2017, car le Conseil des gouverneurs a décidé de mettre fin à ces programmes.

Graphique 2

Titres détenus à des fins de politique monétaire



Source : BCE.

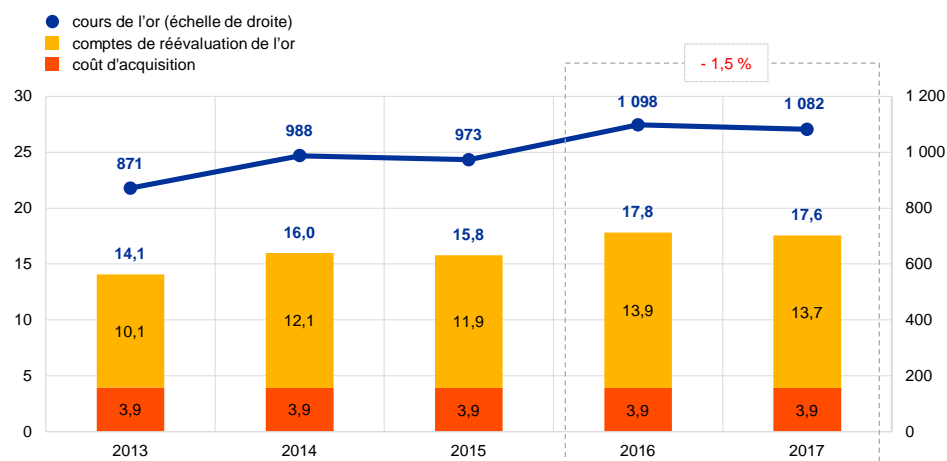
En 2017, la contre-valeur en euros totale des **avoirs de réserve de change de la BCE**, qui se composent d'or, de droits de tirage spéciaux, de dollars des États-Unis, de yens japonais et, depuis 2017, de renminbis chinois, a diminué de 5,7 milliards d'euros, à 65,7 milliards d'euros.

La contre-valeur en euros des avoirs et des créances en or de la BCE s'est réduite de 0,3 milliard d'euros, à 17,6 milliards d'euros, en 2017 (cf. graphique 3), à la suite d'une baisse du prix de marché, exprimé en euros, de l'or, alors que le volume de ces avoirs (exprimé en onces d'or fin) est resté inchangé. Cette diminution a aussi entraîné une contraction, du même montant, des comptes de réévaluation de la BCE (cf. section 3.2).

Graphique 3

Avoirs en or et prix de l'or

(Échelle de gauche : milliards d'euros ; échelle de droite : euros par once d'or fin)



Source : BCE.

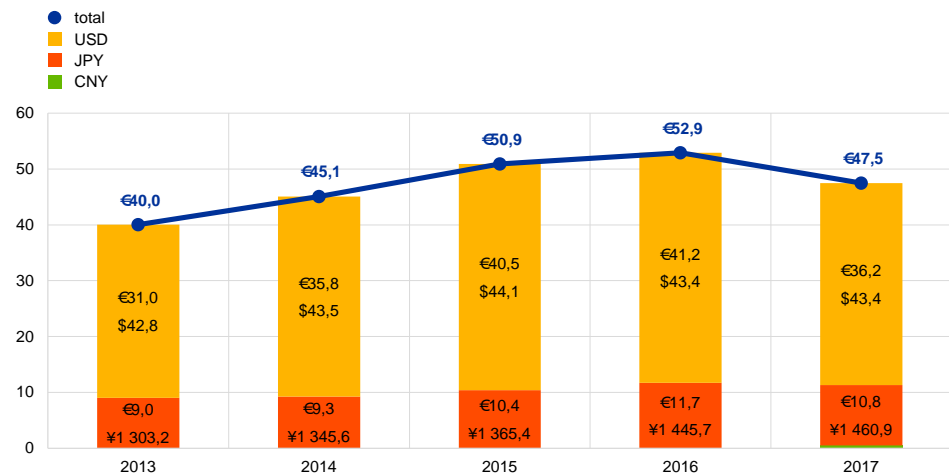


La valeur des réserves de change nettes de la BCE a diminué en raison de l'appréciation de l'euro

Exprimés en euros, les avoirs nets en devises de la BCE libellés en dollars, en yens et en renminbis ont diminué de 5,4 milliards d'euros, à 47,5 milliards d'euros (cf. graphique 4), principalement sous l'effet de l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar et du yen. Cette baisse se reflète également dans la contraction des soldes des comptes de réévaluation de la BCE (cf. la section 3.2).

Graphique 4
Avoirs en devises

(en milliards d'euros)



Source : BCE.



La BCE a ajouté une composante en renminbis à ses réserves de change

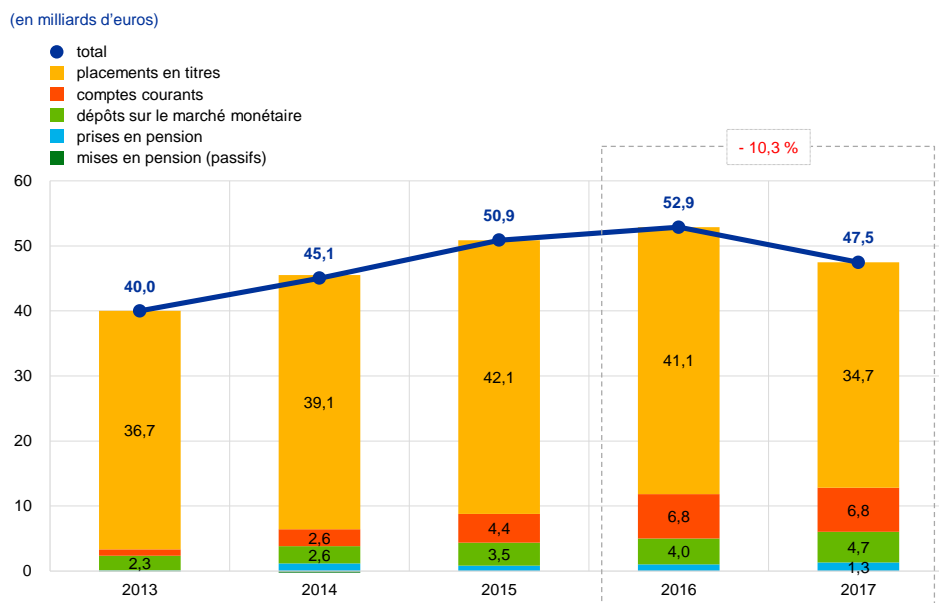
En 2017, la BCE a investi l'équivalent de 0,5 milliard d'euros en renminbis, ce qui en fait la troisième monnaie composant ses réserves de change⁶. La BCE a financé ce placement en vendant une faible part de ses avoirs en dollars et en réinvestissant le montant total obtenu en renminbis. Avec environ 76 % des avoirs de change totaux de la BCE, le dollar des États-Unis en reste la principale composante.

La BCE gère le placement de ses réserves de change selon un processus en trois temps. Les gestionnaires des risques de la BCE déterminent tout d'abord un portefeuille stratégique de référence, qui est approuvé par le Conseil des gouverneurs. Les gestionnaires de portefeuille de la BCE définissent ensuite le portefeuille tactique de référence, qui est approuvé par le directoire. Enfin, les opérations de placement quotidiennes sont menées de façon décentralisée par les BCN.

Les réserves de change de la BCE sont principalement placées en titres et en dépôts sur le marché monétaire ou sont détenues sur des comptes courants (cf. graphique 5). Les titres compris dans ce portefeuille sont valorisés aux prix du marché en fin d'exercice.

⁶ Se reporter au communiqué de presse de la BCE (disponible en français sur le site Internet de la Banque de France) du 13 juin 2017.

Graphique 5 Composition des placements en devises



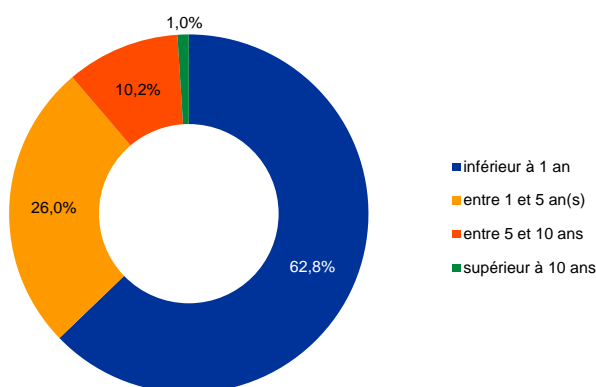
Source : BCE.



62,8 %
Titres libellés en devises
dont l'échéance est
inférieure à un an

Les réserves de change de la BCE permettent de financer d'éventuelles interventions sur le marché des changes. Elles sont par conséquent gérées selon trois objectifs, qui sont, par ordre de priorité : liquidité, sécurité et rendement. C'est la raison pour laquelle ce portefeuille comprend essentiellement des titres assortis d'échéances courtes (cf. graphique 6).

Graphique 6 Profil des échéances des titres libellés en devises

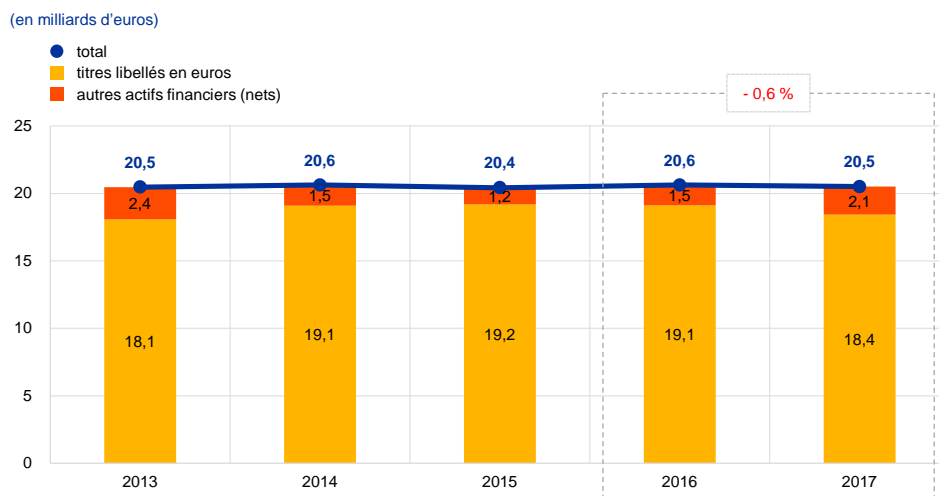


Source : BCE.

En 2017, le **portefeuille de fonds propres** est demeuré quasiment inchangé, à 20,5 milliards d'euros (cf. graphique 7). Ce portefeuille se compose principalement de titres libellés en euros valorisés aux prix du marché en fin d'exercice.

Graphique 7

Le portefeuille de fonds propres de la BCE

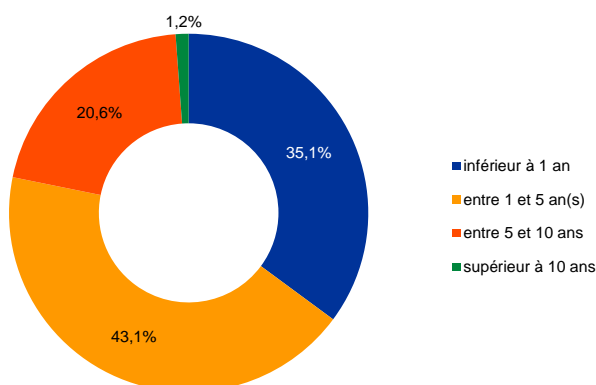


Source : BCE.

Le portefeuille de fonds propres de la BCE est la contrepartie directe de son capital libéré, de la provision constituée au titre des risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et variation du cours de l'or et de son fonds de réserve générale. Ce portefeuille vise à fournir une source de revenus contribuant à couvrir les charges d'exploitation de la BCE non liées à l'exécution des missions de surveillance prudentielle⁷. Dans ce contexte, la gestion du portefeuille de fonds propres cherche à maximiser les rendements, moyennant certaines limites en matière de risque. Il en résulte une structure d'échéances plus diversifiée (cf. graphique 8) que celle du portefeuille des réserves de change.

Graphique 8

Profil des échéances des titres de fonds propres de la BCE



Source : BCE.

⁷ Les dépenses engagées par la BCE pour l'accomplissement de ses missions de surveillance prudentielle sont recouvrées grâce aux redevances annuelles perçues auprès des entités soumises à la supervision.

3.2 Ressources financières



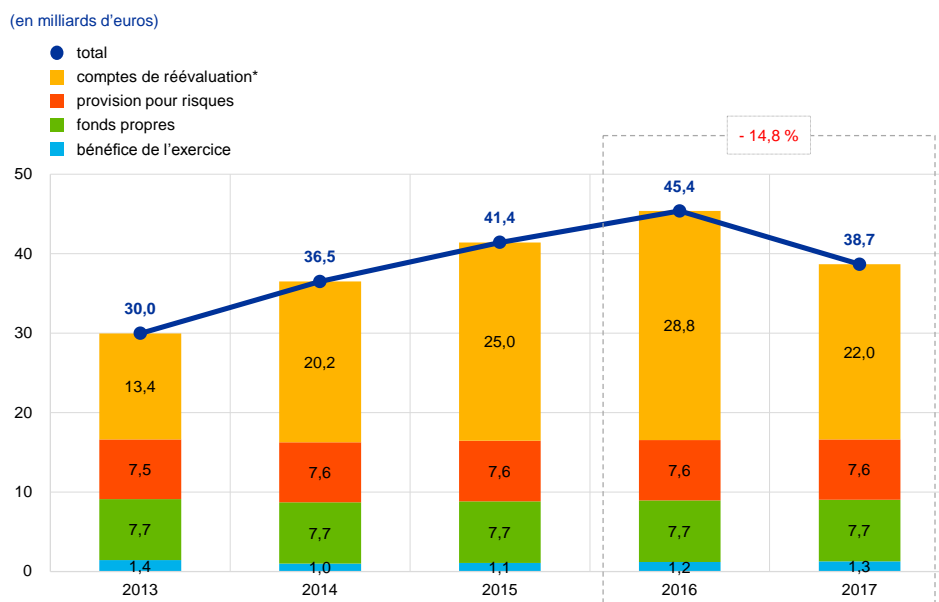
38,7 milliards d'euros

Ressources financières de la BCE

Les ressources financières de la BCE sont composées de son capital, de la provision générale pour risques, des comptes de réévaluation et du revenu net de l'exercice. Ces ressources financières sont a) placées dans des actifs générant des revenus, et/ou b) utilisées pour compenser directement des pertes résultant des risques financiers. Au 31 décembre 2017, les **ressources financières de la BCE** s'élevaient au total à 38,7 milliards d'euros (cf. graphique 9). Ce montant est, sous l'effet d'une contraction des comptes de réévaluation due à l'appréciation de l'euro, inférieur de 6,7 milliards d'euros à celui enregistré en 2016.

Graphique 9

Les ressources financières de la BCE



Source : BCE.

* Y compris les plus-values de réévaluation totales sur les avoirs en or, en devises et en titres, mais à l'exclusion du compte de réévaluation relatif aux avantages postérieurs à l'emploi.



+ 14 %

Appréciation de l'euro par rapport au dollar en 2017

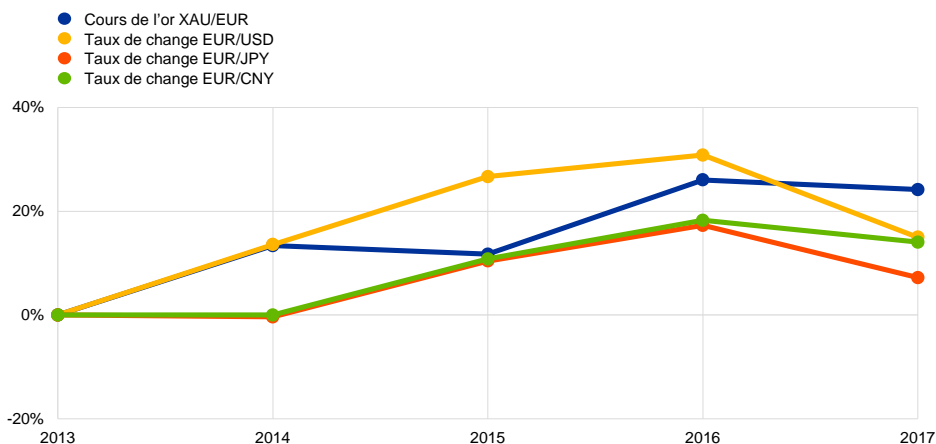
Les plus-values latentes sur l'or, les devises et les titres soumis à une réévaluation de leur prix ne sont pas comptabilisées comme des produits dans le compte de résultat, mais enregistrées directement dans des **comptes de réévaluation** figurant au passif du bilan de la BCE. Les soldes de ces comptes peuvent être utilisés pour absorber les retombées de toute évolution future défavorable des différents prix et/ou taux de change et renforcent donc la capacité de résistance de la BCE face aux risques sous-jacents. En 2017, les comptes de réévaluation pour l'or, les devises et les titres⁸ se sont contractés de 6,8 milliards d'euros, à 22,0 milliards d'euros, essentiellement sous l'effet de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et au yen (cf. graphique 10).

⁸ Le poste du bilan « Comptes de réévaluation » comprend également des réajustements concernant les avantages postérieurs à l'emploi.

Graphique 10

Les principaux taux de change et le prix de l'or au cours de la période 2013-2017

(variations en pourcentage par rapport à 2013)



Source : BCE.

Le produit net tiré des actifs et engagements de la BCE au cours d'un exercice peut être utilisé pour absorber des pertes potentielles au cours du même exercice. En 2017, le **produit net de la BCE** s'est élevé à 1,3 milliard d'euros, en hausse de 0,1 milliard d'euros par rapport à 2016.



La provision générale pour risques atteint le niveau maximum autorisé

Eu égard à son exposition aux risques financiers (cf. section 4.1), la BCE conserve une **provision pour risques de change (devises), de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or (produits de base)**. Le montant de cette provision est revu chaque année, en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels le niveau des portefeuilles d'actifs risqués, les résultats attendus pour l'exercice à venir et une évaluation des risques. Le cumul de la provision et de tout montant détenu dans le fonds de réserve générale ne peut dépasser la valeur du capital libéré par les BCN de la zone euro. Cette provision correspond au niveau maximum autorisé, de 7,6 milliards d'euros, depuis 2015.

Le **capital de la BCE** libéré par les BCN de la zone euro et hors zone euro est resté inchangé, au 31 décembre 2017 par rapport à son niveau de fin 2016, à 7,7 milliards d'euros.

3.3 Compte de résultat

Le graphique 11 présente les principales composantes du compte de résultat de la BCE au cours de la période 2013-2017. Le bénéfice de la BCE s'est situé entre 1,0 milliard et 1,4 milliard d'euros pendant cette période. Au cours des trois dernières années, ce bénéfice a augmenté progressivement, en raison largement de la hausse des produits d'intérêts tirés des avoirs de réserve de change et des titres détenus à des fins de politique monétaire. Ces augmentations ont plus que compensé la baisse

du produit d'intérêts sur les billets en circulation⁹ et sur le portefeuille de fonds propres.



1 275 millions d'euros

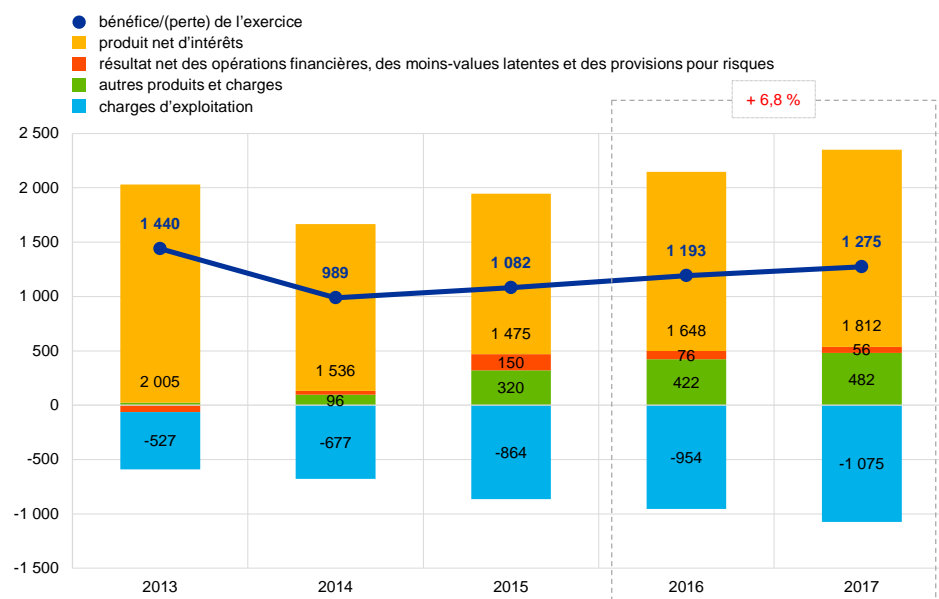
Bénéfice de la BCE en 2017

En 2017, le **bénéfice de la BCE** s'est établi à 1 275 millions d'euros, contre 1 193 millions en 2016. La hausse de 82 millions d'euros par rapport à 2016 découle principalement de l'augmentation des produits nets d'intérêts.

Graphique 11

Le compte de résultat de la BCE

(en millions d'euros)



Source : BCE.

Note : Les « Autres produits et charges » regroupent les « Produits/charges nets de commissions », les « Produits des actions et des titres de participation », les « Autres revenus » et les « Autres charges ».



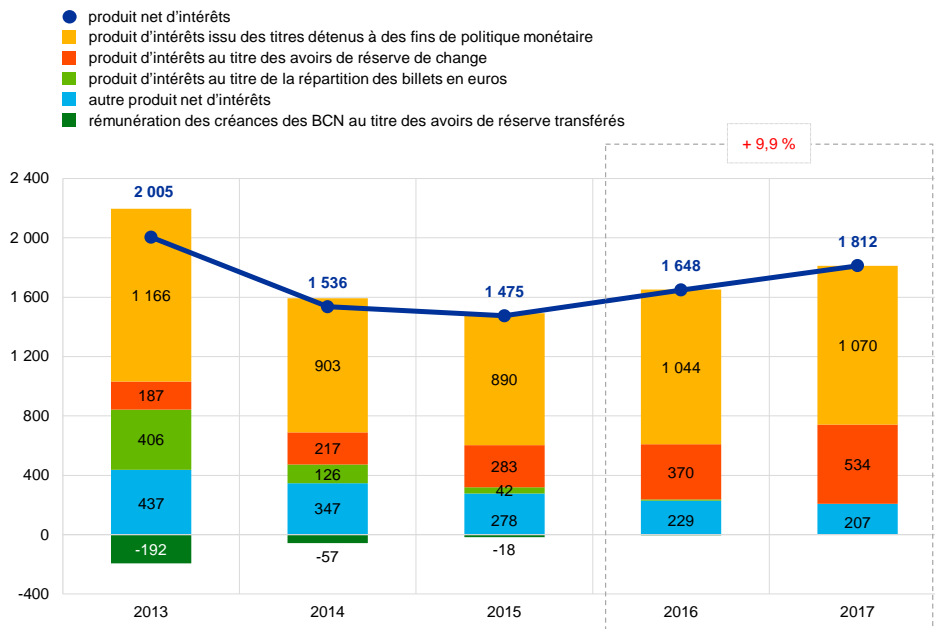
Augmentation des revenus issus des réserves de change et de la politique monétaire

Les **produits nets d'intérêts** de la BCE ont augmenté de 163 millions d'euros, pour atteindre 1 812 millions d'euros (cf. graphique 12), du fait essentiellement de la hausse des revenus d'intérêts tirés des avoirs de réserve de change et des titres détenus à des fins de politique monétaire.

⁹ Le revenu de la BCE issu des billets en euros en circulation comprend les produits d'intérêts qu'elle tire de la rémunération de ses créances intra-Eurosystème vis-à-vis des BCN correspondant à sa part de 8 % du total des billets en euros en circulation.

Graphique 12 Produits nets d'intérêts

(en millions d'euros)



Source : BCE.

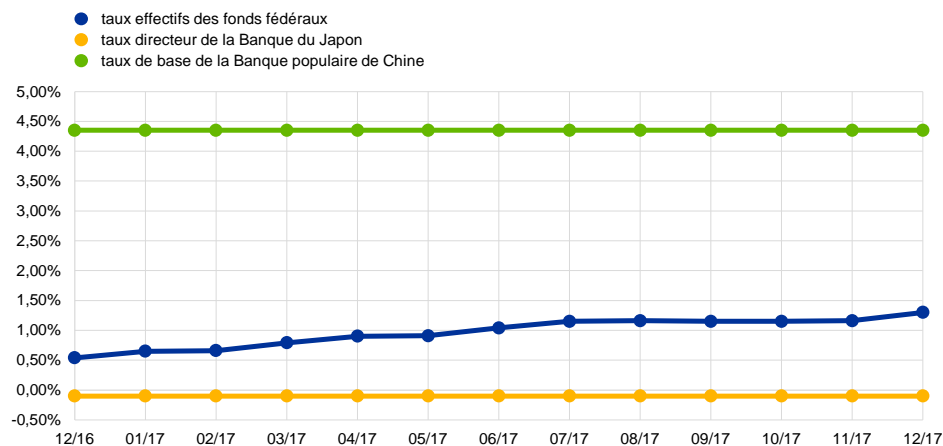


Augmentation du produit d'intérêts tiré des avoirs de réserve de change, largement due à la hausse des rendements en dollars

Les **produits d'intérêts au titre des avoirs de réserve de change** se sont accrus de 164 millions d'euros, à 534 millions d'euros, à la suite surtout de l'augmentation des revenus d'intérêts provenant des titres libellés en dollars, due à la progression des rendements des titres libellés en dollars et assortis d'échéances courtes (cf. graphique 13).

Graphique 13 Principaux taux d'intérêt directeurs de référence

(en pourcentage annuel ; données mensuelles)



Sources : Conseil de la Réserve fédérale, Banque du Japon et Banque populaire de Chine.



L'augmentation des produits de l'APP a été partiellement compensée par la diminution des produits des programmes qui ont été arrêtés

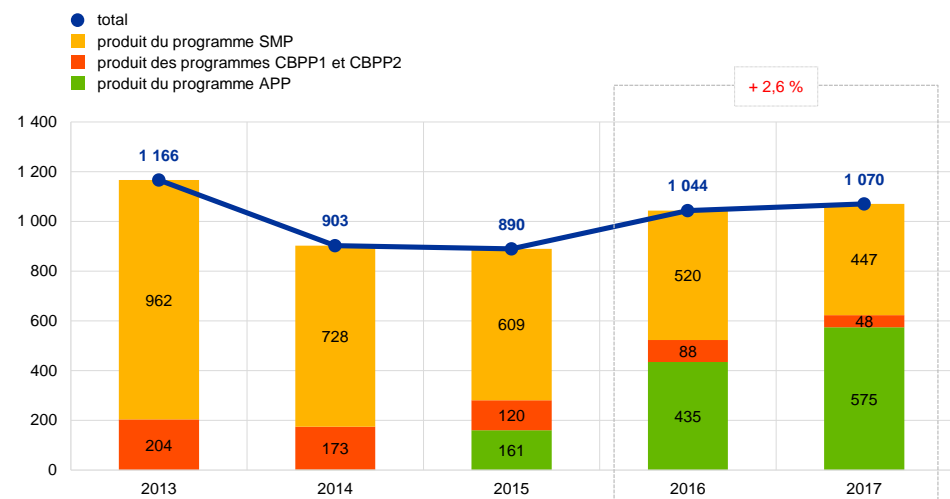
Les produits nets d'intérêts tirés des titres détenus à des fins de politique

monétaire se sont élevés à 1 070 millions d'euros en 2017, ce qui représente une hausse de 27 millions d'euros par rapport à 2016 (cf. graphique 14). Le produit net d'intérêts découlant des titres acquis dans le cadre de l'APP a progressé de 140 millions d'euros, à 575 millions d'euros. Cette hausse a résulté de l'accroissement des avoirs (cf. graphique 2), alors que les rendements des obligations souveraines de la zone euro sont restés faibles en moyenne au cours de l'exercice (cf. graphique 15). Elle a toutefois été largement compensée par une baisse, de 113 millions d'euros, à 496 millions d'euros, du produit net d'intérêts issu des portefeuilles relatifs au SMP, au CBPP1 et au CBPP2, résultant de la contraction de ces portefeuilles due à l'arrivée à échéance de certains titres. En 2017, les titres détenus à des fins de politique monétaire ont produit quelque 60 % des revenus nets d'intérêts de la BCE.

Graphique 14

Produits nets d'intérêts tirés des titres détenus à des fins de politique monétaire

(en millions d'euros)

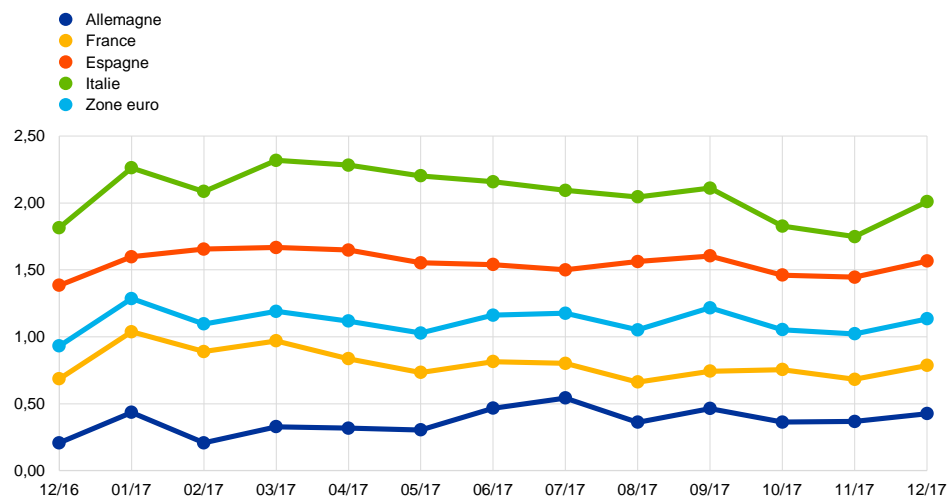


Source : BCE.

Graphique 15

Rendements des obligations souveraines à dix ans

(en pourcentage annuel ; données mensuelles)



Source : BCE.



0,0 %

Taux d'intérêt des opérations principales de refinancement en 2017

En raison du taux d'intérêt de 0 % appliqué par l'Eurosystème dans ses opérations principales de refinancement, tant le **revenu d'intérêts lié à la part de la BCE dans le total des billets en euros en circulation** que les **charges d'intérêts dues aux BCN au titre des réserves de change transférées** ont été nuls.

Les **autres produits nets d'intérêts** ont diminué, essentiellement en raison de la baisse des intérêts perçus sur le portefeuille de fonds propres due à l'environnement de faibles rendements dans la zone euro.



Le résultat net des opérations financières et les moins-values latentes s'expliquent essentiellement par les variations des rendements en dollars

Le **résultat net des opérations financières et des moins-values latentes** sur actifs financiers a été de 56 millions d'euros, en recul de 20 millions d'euros par rapport à 2016 (cf. graphique 16), du fait principalement de la contraction des plus-values nettes réalisées.

Cette dernière baisse a tenu pour la plus grande partie au recul des plus-values réalisées sur les titres libellés en dollars, dont la valeur de marché a été influencée négativement par la hausse tendancielle des rendements en dollars depuis 2015.

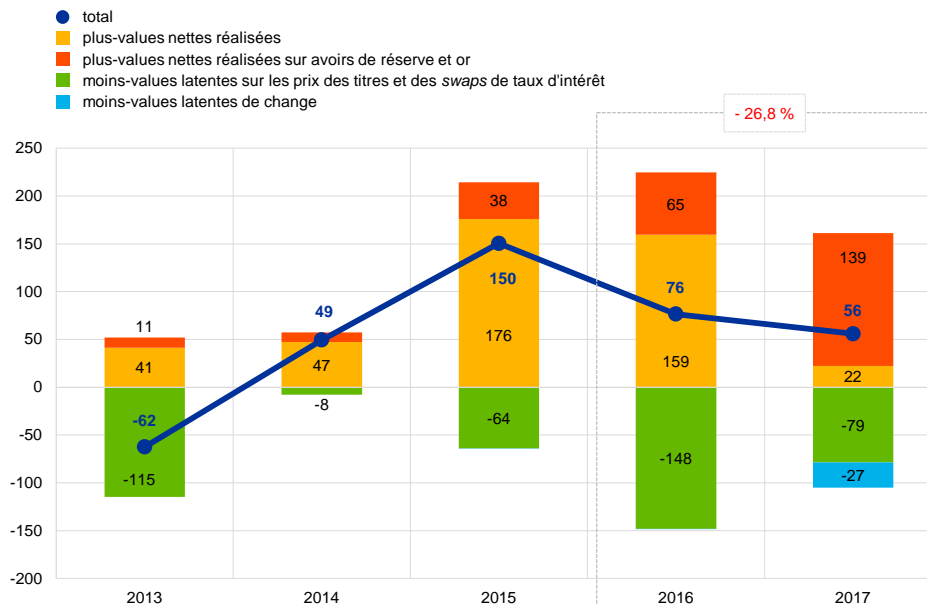
L'incidence négative sur le prix de marché du portefeuille libellé en dollars a été plus faible en 2017 qu'en 2016, ce qui explique le recul des moins-values latentes en 2017 par rapport à l'exercice précédent.

La progression des plus-values nettes réalisées sur avoirs de réserve et or s'explique par les plus-values réalisées sur les devises découlant principalement de la vente d'avoirs en dollars effectuée pour financer la création du portefeuille en renminbis.

Les moins-values latentes de change proviennent des avoirs en renminbis, dont le taux de change s'est déprécié vis-à-vis de l'euro dans la période qui a suivi le placement dans cette monnaie.

Graphique 16 Plus-values et moins-values réalisées

(en millions d'euros)



Source : BCE.



437 millions d'euros

Redevances prélevées par la BCE pour l'accomplissement de ses missions de surveillance prudentielle

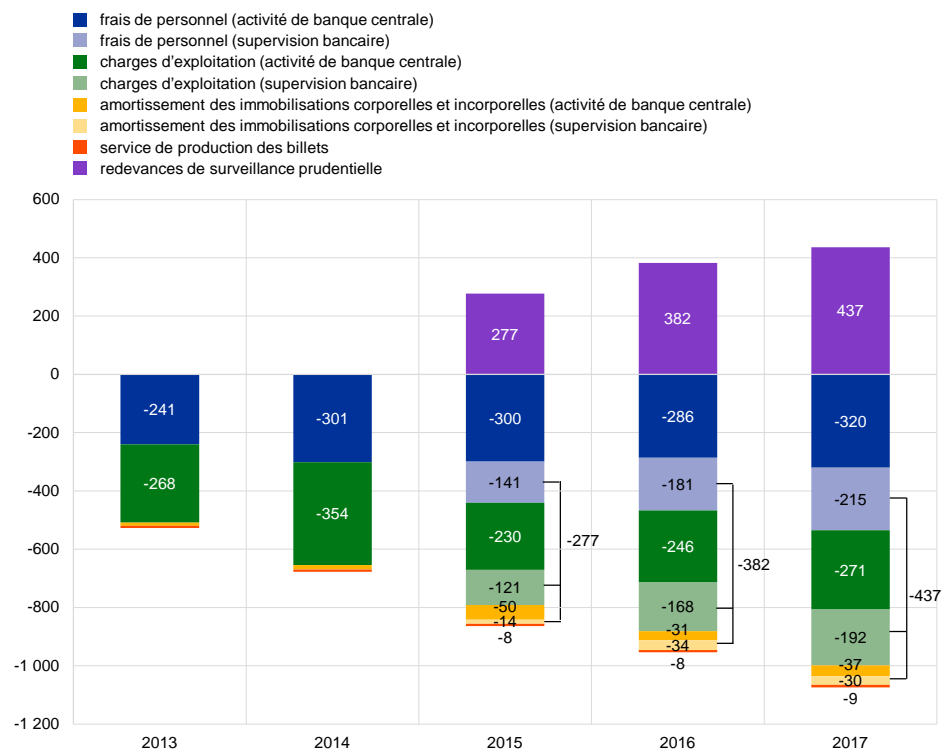
Les **charges d'exploitation totales** de la BCE, y compris les dépréciations et les services de production des billets, ont augmenté de 121 millions d'euros, à 1 075 millions d'euros (cf. graphique 17). Cette hausse résulte essentiellement des coûts plus élevés liés à la supervision bancaire et de l'introduction d'un nouveau programme d'accompagnement de la transition professionnelle, qui vient en aide aux membres du personnel débutant une nouvelle carrière en dehors de la BCE. Le graphique ci-dessous montre que la mise en place du MSU en 2014 a contribué à une forte hausse des charges d'exploitation et de personnel. Toutefois, les coûts liés à la supervision bancaire sont couverts pleinement par les redevances prélevées auprès des entités soumises à la surveillance prudentielle¹⁰.

¹⁰ Les redevances prudentielles sont incluses dans la rubrique « Autres produits et charges » (cf. graphique 11).

Graphique 17

Charges d'exploitation et redevances prudentielles

(en millions d'euros)

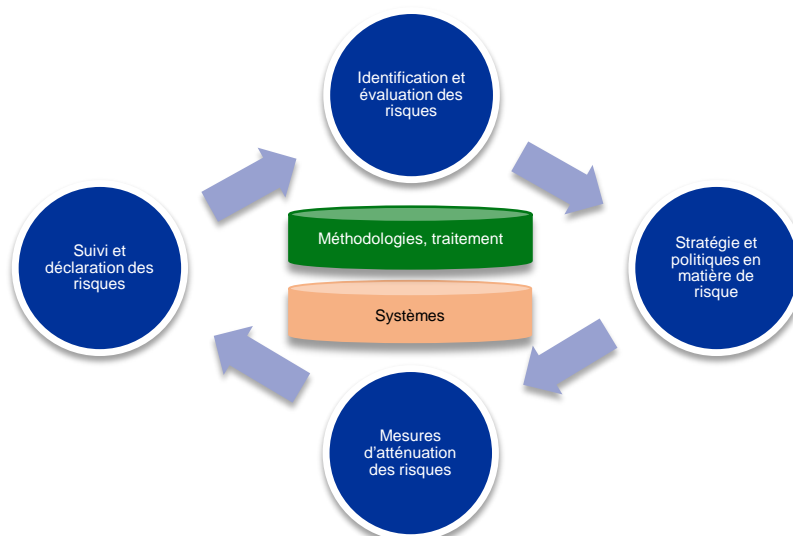


Source : BCE.

4 Gestion des risques

La gestion des risques est un élément essentiel des activités de la BCE, conduite à travers un processus continu a) d'identification et d'évaluation des risques, b) de révision de la stratégie de gestion et des politiques en matière de risque, c) de mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques et d) de suivi et de déclaration des risques, un processus soutenu par des méthodologies, des procédures et des systèmes efficaces.

Figure 2
Cycle de la gestion des risques



La BCE est exposée à des risques à la fois financiers et opérationnels. Les sections suivantes présentent ces risques, leurs sources et les cadres de contrôle applicables.

4.1 Risques financiers



Le directoire propose des politiques et des procédures assurant un niveau adéquat de protection contre les risques

Le directoire propose des politiques et des procédures assurant un niveau adéquat de protection contre les risques financiers auxquels la BCE fait face.

Le comité de gestion des risques (*Risk Management Committee*, RMC), qui réunit des experts des banques centrales de l'Eurosystème, contribue, notamment, au suivi, à la mesure et à la déclaration des risques financiers au bilan de l'Eurosystème ainsi qu'à la définition et à l'examen des méthodologies et des cadres associés. Le RMC aide ainsi les organes de décision à garantir un niveau de protection approprié de l'Eurosystème.



Les risques financiers résultent des activités essentielles et des expositions de la BCE

Les risques financiers résultent des activités fondamentales de la BCE et des expositions correspondantes. Les cadres de contrôle et les limites en matière de risque employés par la BCE pour gérer son profil de risque varient en fonction du type d'opération, traduisant les objectifs de politique monétaire ou de placement des différents portefeuilles et les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.



La BCE s'appuie sur plusieurs techniques d'estimation des risques mises au point en interne

Pour suivre et évaluer les risques, la BCE s'appuie sur plusieurs techniques d'estimation des risques mises au point en interne Ces techniques sont fondées sur un cadre conjoint de simulation du risque de crédit et de marché. Les principaux concepts, techniques et hypothèses de modélisation sous-jacents aux mesures du risque sont inspirés des normes en vigueur dans le secteur et utilisent les données

de marché disponibles. Les risques sont généralement quantifiés à travers le déficit attendu (*Expected Shortfall, ES*)¹¹, estimé pour un niveau de confiance de 99 %, sur un horizon d'un an. Deux approches de calcul des risques sont utilisées : a) l'approche comptable, dans laquelle les comptes de réévaluation de la BCE sont considérés comme un « tampon » dans le calcul des estimations de risque, conformément à l'ensemble des règles comptables en vigueur et b) l'approche financière, dans laquelle les comptes de réévaluation ne sont pas considérés comme un « tampon » dans le calcul des risques. Pour préserver une vue d'ensemble complète des risques, la BCE calcule aussi régulièrement d'autres mesures de risque pour différents niveaux de confiance, effectue des analyses de sensibilité et de scénarios de crise et évalue des projections à long terme des expositions et des revenus¹².



10,6 milliards d'euros

Risque total en 2017
(Approche comptable :
ES 99 %)

Les risques totaux de la BCE se sont accrus au cours de l'exercice sous revue. Au 31 décembre 2017, les risques financiers totaux pour l'ensemble des portefeuilles de la BCE, mesurés comme l'ES pour un niveau de confiance de 99% sur un horizon d'un an selon l'approche comptable, s'élevaient à 10,6 milliards d'euros, en hausse de 1,4 milliard d'euros par rapport aux estimations arrêtées au 31 décembre 2016. Cette augmentation résulte essentiellement de la poursuite des achats de titres effectués dans le cadre de l'APP.

Encadré 1

Modification de la mesure des risques communiquée dans les comptes annuels

Depuis 2007, la BCE indique dans ses comptes annuels les risques financiers relatifs à l'ensemble de ses portefeuilles mesurés selon un risque financier potentiel de perte maximale (*Value at Risk, VaR*) correspondant à un seuil de confiance de 95 % sur un horizon d'un an. Au 31 décembre 2016, comme signalé dans les comptes annuels 2016, ces risques s'élevaient à 10,6 milliards d'euros.

La BCE a amélioré son cadre de modélisation des risques ces dernières années. Elle a notamment apporté les modifications suivantes :

- la BCE utilise désormais le déficit attendu (ES) pour un niveau de confiance de 99 % comme principale mesure pour le calcul des risques, d'autres mesures et niveaux de confiance étant mis en œuvre pour apporter des informations complémentaires ;
- elle a conçu une « approche comptable » en plus de l'« approche financière » en place. Au titre de l'approche financière, les comptes de réévaluation ne sont pas considérés comme un tampon dans le calcul des risques alors que, selon l'approche comptable, les risques sont quantifiés en prenant les comptes de réévaluation en considération, conformément aux règles comptables applicables. Les deux approches reflètent donc deux regards différents posés sur les risques : l'approche financière envisage leur incidence sur les fonds propres nets de la BCE et l'approche comptable leur incidence sur son compte de résultat.

¹¹ L'ES est défini comme la perte moyenne pondérée par les probabilités dans les scénarios se produisant selon une fréquence inférieure au niveau de confiance donné.

¹² Des informations supplémentaires (en anglais) sur l'approche de modélisation des risques sont disponibles dans la publication intitulée « [The financial risk management of the Eurosystem's monetary policy operations](#) », BCE, juillet 2015.

L'approche comptable est jugée plus appropriée dans le cadre des comptes annuels, car elle donne une vision plus claire des conséquences comptables des risques. C'est la raison pour laquelle, soucieuse également que les données publiées soient conformes à l'approche interne de modélisation et de déclaration des risques, les comptes annuels de la BCE indiqueront désormais un ES pour un niveau de confiance de 99 % selon l'approche comptable, plutôt que la VaR pour un seuil de confiance de 95 % correspondant à l'approche financière.

En fonction de l'ampleur des comptes de réévaluation de la BCE, les approches financière et comptable de mesure des risques peuvent se traduire par des estimations du volume et de la composition des risques largement différentes. L'approche financière, notamment, qui se fonde sur les mêmes mesure de risque et niveau de confiance, produit des estimations de risques plus importantes, dans lesquelles prédominent essentiellement les risques de marché élevés associés aux avoirs en devises. Ces expositions faisant l'objet de comptes de réévaluation abondants, l'approche comptable génère des chiffres de risques plus faibles, principalement sous l'effet d'événements potentiels de risque de crédit.

Le passage de la VaR financière 95 % à l'ES comptable 99 % dans les présents comptes annuels 2017 se traduit par une hausse de l'estimation des risques en termes nominaux (cf. tableau 1), car l'augmentation de l'estimation due au choix d'un niveau de confiance supérieur (99 % au lieu de 95 %) et une mesure du risque plus prudente (ES au lieu de VaR) compensent largement la diminution de l'estimation des risques découlant de la prise en compte des comptes de réévaluation comme tampon.

Tableau 1

VaR financière 95 % et ES comptable 99 % au 31 décembre 2017 (en milliards d'euros)

VaR financière 95 %	ES comptable 99 %
8,6	10,6



Risque de crédit

Le risque de crédit résulte des portefeuilles que la BCE détient à des fins de politique monétaire, de son portefeuille de fonds propres libellé en euros et de ses réserves de change. Si les titres détenus à des fins de politique monétaire sont valorisés au coût amorti et soumis à dépréciation et ne sont, par conséquent, en l'absence de cessions, pas sensibles aux variations de prix associées aux migrations du crédit, ils restent soumis au risque de défaut de crédit. Les fonds propres libellés en euros et les réserves de change sont valorisés aux prix du marché et, donc, soumis aux risques de migration du crédit et de défaut. En raison de la poursuite, en 2017, des achats dans le cadre de l'APP, le risque de crédit de la BCE s'est accru par rapport à l'exercice précédent.

Le risque de crédit est essentiellement atténué par le recours à des critères d'éligibilité, à des procédures de diligence appropriée et à différentes limites selon les portefeuilles.



Risques de change et sur produits de base

Les risques de change et sur produits de base proviennent des avoirs en devises et en or de la BCE. Du fait de la diminution des comptes de réévaluation relatifs à ces avoirs, imputable principalement à l'appréciation de l'euro par rapport

au dollar, les risques de change et sur produits de base, mesurés selon l'approche comptable, se sont accrus par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu du rôle que jouent ces actifs dans la politique monétaire, la BCE ne couvre pas les risques de change et sur produits de base qui en découlent. Mais ces risques sont atténués par l'existence de comptes de réévaluation et la diversification dynamique des avoirs entre plusieurs devises et l'or.



Risque de taux d'intérêt

La majeure partie des portefeuilles de réserves de change et de placements libellés en euros de la BCE est investie dans des titres à revenu fixe et soumise à un risque de taux d'intérêt découlant de la valeur de marché,

puisque'ils sont valorisés aux prix du marché. Les réserves de change de la BCE sont essentiellement placées en actifs assortis d'échéances relativement courtes (cf. graphique 6 dans la section 3.1), alors que les actifs composant le portefeuille de fonds propres ont généralement des échéances plus longues (cf. graphique 8 dans la section 3.1). Ce risque, tel que mesuré selon l'approche comptable, est resté inchangé par rapport à 2016.

Le risque de taux d'intérêt découlant de la valeur de marché auquel la BCE est confrontée est atténué par le biais de politiques d'allocation des actifs et des comptes de réévaluation.

La BCE est par ailleurs exposée à un risque d'asymétrie entre le taux d'intérêt perçu sur ses actifs et le taux payé sur ses engagements, ce qui se reflète sur son produit net d'intérêts. Ce risque n'est lié directement à aucun portefeuille en particulier mais plutôt à la structure du bilan de la BCE dans son ensemble et, notamment, à l'existence d'asymétries dans les échéances et les rendements entre les actifs et les passifs. Il fait l'objet d'un suivi fondé sur une analyse prospective de la rentabilité de la BCE, qui montre que celle-ci devrait continuer de percevoir un produit net d'intérêts au cours des années à venir, malgré la part croissante des actifs de politique monétaire à faibles rendements et longues échéances à son bilan.

Ce type de risques est géré à travers des politiques d'allocation des actifs et encore atténué par l'existence d'engagements non rémunérés au bilan de la BCE.

4.2 Risque opérationnel

La gestion des risques opérationnels (*operational risk management*, ORM) de la BCE¹³ couvre l'ensemble des **risques non financiers**.

¹³ Le risque opérationnel est défini comme le risque de répercussions financières négatives, en termes d'activité ou d'image, résultant de personnes, de la mise en œuvre inadéquate ou du défaut de mise en œuvre de processus opérationnels et de gouvernement d'entreprise, de la défaillance de systèmes sur lesquels sont basés des processus ou d'événements extérieurs (comme des catastrophes naturelles ou des attaques extérieures).



La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des processus de gouvernance et de gestion

Le directoire de la BCE approuve la politique et le cadre ORM de la BCE et en assume la responsabilité. Le comité du risque opérationnel (*Operational Risk Committee*, ORC) apporte son soutien au directoire dans sa mission de surveillance de la gestion des risques opérationnels. **L'ORM fait partie intégrante de la structure de gouvernance et des processus de gestion de la BCE**¹⁴.

Le principal objectif du cadre ORM de la BCE est de **contribuer à ce que la BCE remplisse sa mission et atteigne ses objectifs tout en protégeant sa réputation et ses actifs contre le risque de perte, d'utilisation abusive et de dommages.**

Dans le cadre ORM, chaque entité organisationnelle est responsable de l'identification, de l'évaluation, de la déclaration et du suivi des risques, des incidents et des contrôles opérationnels ainsi que des réponses à y apporter. Dans ce contexte, la politique de tolérance au risque de la BCE fournit des orientations sur les stratégies de traitement et sur les procédures d'acceptation des risques. Elle est liée à une matrice des risques cinq par cinq fondée sur des échelles de classification de l'incidence et de la probabilité des risques reposant sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs.

La BCE opère dans un environnement de risques de plus en plus complexe, une large palette de risques opérationnels étant associés à ses activités quotidiennes. Les principaux domaines de préoccupation pour la BCE sont notamment : les risques pour la sécurité des informations (comme les menaces liées à la sécurité informatique), les risques informatiques ainsi que les risques pesant sur la sécurité des personnes et des bâtiments. La BCE a par conséquent mis en place des processus visant à faciliter une gestion continue et efficace de ses risques opérationnels et à intégrer les informations relatives aux risques dans son processus de décision. Des plans d'urgence ont, en outre, été établis pour assurer la continuité des fonctions critiques en cas de dysfonctionnement.

¹⁴ Des informations supplémentaires sur la structure de gouvernance de la BCE sont disponibles sur le [site Internet de la BCE](#).

États financiers de la BCE

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF	Numéro de rubrique de l'annexe	2017 euros	2016 euros
Avoirs et créances en or	1	17 558 411 241	17 820 761 460
Créances en devises sur des non-résidents de la zone euro	2		
Créances sur le FMI	2.1	670 290 069	716 225 836
Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises	2.2	43 760 643 939	50 420 927 403
		44 430 934 008	51 137 153 239
Créances en devises sur des résidents de la zone euro	2.2	3 711 569 259	2 472 936 063
Autres créances en euros sur des établissements de crédit de la zone euro	3	143 315 512	98 603 066
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	4		
Titres détenus à des fins de politique monétaire	4.1	228 386 260 874	160 815 274 667
Créances intra-Eurosystème	5		
Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème	5.1	93 657 169 470	90 097 085 330
Autres actifs	6		
Immobilisations corporelles et incorporelles	6.1	1 196 018 177	1 239 325 587
Autres actifs financiers	6.2	20 502 633 142	20 618 929 223
Écarts de réévaluation sur instruments de hors bilan	6.3	451 129 972	839 030 321
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	6.4	2 597 290 354	2 045 522 937
Divers	6.5	1 527 699 142	1 799 777 235
		26 274 770 787	26 542 585 303
Total de l'actif		414 162 431 151	348 984 399 128

PASSIF	Numéro de rubrique de l'annexe	2017 euros	2016 euros
Billets en circulation	7	93 657 169 470	90 097 085 330
Autres engagements en euros envers des établissements de crédit de la zone euro	8	1 060 813 972	1 851 610 500
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	9		
Autres engagements	9.1	1 150 056 196	1 060 000 000
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	10	19 549 390 872	16 730 644 177
Engagements intra-Eurosystème	11		
Engagements au titre du transfert de réserves de change	11.1	40 792 608 418	40 792 608 418
Autres engagements (nets) envers l'Eurosystème	11.2	217 751 769 550	151 201 250 612
		258 544 377 968	191 993 859 030
Autres engagements	12		
Écarts de réévaluation sur instruments de hors bilan	12.1	431 115 965	660 781 618
Charges à payer et produits constatés d'avance	12.2	76 283 568	69 045 958
Divers	12.3	1 063 113 810	1 255 559 836
		1 570 513 343	1 985 387 412
Provisions	13	7 669 798 641	7 706 359 686
Comptes de réévaluation	14	21 945 472 247	28 626 267 808
Capital et réserves	15		
Capital	15.1	7 740 076 935	7 740 076 935
Bénéfice de l'exercice		1 274 761 507	1 193 108 250
Total du passif		414 162 431 151	348 984 399 128

Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	Numéro de rubrique de l'annexe	2017 euros	2016 euros
Produits d'intérêts au titre des avoirs de réserve de change	22.1	534 161 570	370 441 770
Produits d'intérêts au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème	22.2	0	8 920 896
Autres produits d'intérêts	22.4	1 527 294 605	1 604 648 023
<i>Produits d'intérêts</i>		<i>2 061 456 175</i>	<i>1 984 010 689</i>
Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés	22.3	0	(3 611 845)
Autres charges d'intérêts	22.4	(249 812 879)	(332 020 205)
<i>Charges d'intérêts</i>		<i>(249 812 879)</i>	<i>(335 632 050)</i>
Produits nets d'intérêts	22	1 811 643 296	1 648 378 639
Plus/moins-values réalisées sur opérations financières	23	161 069 043	224 541 742
Moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change	24	(105 133 331)	(148 172 010)
Dotations/reprises sur provisions pour risque de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or		0	0
Résultat net des opérations financières, des moins-values latentes et des provisions pour risques		55 935 712	76 369 732
Produits/charges nets de commissions	25	440 069 889	371 322 769
Produits des actions et des titres de participation	26	1 181 547	869 976
Autres produits	27	51 815 338	50 000 263
Total des produits nets		2 360 645 782	2 146 941 379
Charges de personnel	28	(535 251 909)	(466 540 231)
Autres charges d'exploitation	29	(463 232 194)	(414 207 622)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		(66 722 125)	(64 769 605)
Service de production des billets	30	(9 478 047)	(8 315 671)
Autres charges	31	(11 200 000)	0
Bénéfice de l'exercice		1 274 761 507	1 193 108 250

Francfort-sur-le-Main, le 13 février 2018

Banque centrale européenne

Mario Draghi
Président

Les règles et méthodes comptables¹⁵

La forme et la présentation des états financiers

Les états financiers de la BCE ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables suivantes¹⁶, qui permettent, selon le Conseil des gouverneurs, une présentation impartiale tout en reflétant la nature des activités de banque centrale.

Les règles comptables

Les règles comptables appliquées sont les suivantes : réalité économique et transparence, prudence, prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture du bilan, importance relative, principe de continuité de l'exploitation, principe de spécialisation des exercices, permanence des méthodes et comparabilité.

La comptabilisation de l'actif et du passif

Un élément d'actif ou de passif n'est comptabilisé au bilan que lorsqu'il est probable que tout gain ou toute perte économique futur(e) bénéficiera à ou sera supportée par la BCE, que l'essentiel des risques et avantages associés à l'actif ou au passif a été transféré à la BCE, et que le coût ou la valeur de l'actif ou le montant de la dette peut être mesuré de manière fiable.

La base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés pour valoriser au prix de marché les titres négociables (autres que ceux détenus à des fins de politique monétaire), l'or ainsi que l'ensemble des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et hors bilan.

Les opérations portant sur des actifs et passifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

¹⁵ Les règles et méthodes comptables de la BCE sont exposées de manière détaillée dans la [décision \(UE\) 2016/2247 de la BCE du 3 novembre 2016 concernant les comptes annuels de la BCE \(BCE/2016/35\), JO L 347 du 20.12.2016, p. 1, telle que modifiée](#). Pour garantir l'harmonisation des procédures comptables et d'information financière régissant les opérations de l'Eurosystème, la décision s'appuie sur l'[Orientation \(UE\) 2016/2249 de la BCE du 3 novembre 2016 sur le cadre juridique des procédures comptables et d'information financière dans le Système européen de banques centrales \(BCE/2016/34\), JO L 347, 20.12.2016, p. 37](#).

¹⁶ Ces règles et méthodes comptables, qui sont revues et mises à jour régulièrement lorsque cela est jugé nécessaire, sont conformes aux dispositions de l'article 26.4 des statuts du SEBC, qui imposent la normalisation des règles relatives aux procédures comptables et d'information financière régissant les opérations de l'Eurosystème.

À l'exception des transactions sur titres au comptant, les opérations sur instruments financiers libellés en devises sont enregistrées sur des comptes hors bilan à la date d'opération. À la date de règlement, les inscriptions hors bilan sont contre-passées et les opérations sont enregistrées dans les comptes de bilan. Les achats et ventes de devises influent sur la position nette en devises à la date d'opération et les plus-values et moins-values réalisées provenant des ventes sont également calculées à cette date. Les intérêts, primes et décotes courus relatifs aux instruments financiers libellés en devises sont calculés et comptabilisés quotidiennement. Ainsi, la position en devises est également modifiée quotidiennement lorsque ces intérêts courus sont comptabilisés.

Les actifs et passifs en or et devises

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et charges sont convertis sur la base du cours de change en vigueur à la date d'enregistrement. La réévaluation des éléments d'actif et de passif libellés en devises s'effectue devise par devise, pour les instruments financiers inscrits au bilan comme pour le hors bilan.

La réévaluation au prix du marché des éléments d'actif et de passif libellés en devises est traitée indépendamment de la réévaluation du cours de change.

L'or est valorisé au cours prévalant sur le marché à la date de clôture du bilan. Il n'est fait aucune différence entre l'effet prix et l'effet cours de change pour la réévaluation de l'or. L'or est valorisé uniquement sur la base de son prix en euros par once d'or fin, calculé, pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2017, à partir du cours de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis le 29 décembre 2017.

Le droit de tirage spécial (DTS) est défini comme un panier de devises et sa valeur est calculée comme la somme pondérée des taux de change des cinq principales devises (dollar des États-Unis, euro, yen, livre sterling et renminbi). Les avoirs en DTS de la BCE ont été convertis en euros sur la base du cours de change de l'euro par rapport au DTS au 29 décembre 2017.

Titres

Titres détenus à des fins de politique monétaire

Les titres actuellement détenus à des fins de politique monétaire sont comptabilisés au coût amorti et soumis à dépréciation.

Autres titres

Les titres négociables (autres que ceux détenus à des fins de politique monétaire) et autres actifs similaires sont valorisés soit au prix moyen du marché, soit à partir de la courbe des taux de rendement considérée, à la date de clôture de l'exercice, ligne de titre par ligne de titre. Les options incorporées aux titres ne sont pas dissociées à des fins de valorisation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les prix moyens du marché au 29 décembre 2017 ont été utilisés. Les actions non liquides et tout autre instrument de capital détenu en tant que placement permanent sont valorisés à leur coût d'acquisition soumis à dépréciation.

Les modalités d'enregistrement des produits

Les produits et charges sont pris en compte pendant la période au cours de laquelle ils sont respectivement acquis ou dus¹⁷. Les plus-values et moins-values réalisées sur la vente de devises, d'or et de titres sont portées au compte de résultat. Ces plus-values et moins-values réalisées sont calculées par rapport au coût moyen de l'actif concerné.

Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées en produits et sont transférées directement dans un compte de réévaluation.

Les moins-values latentes sont portées au compte de résultat pour la partie qui excède, à la fin de l'exercice, les gains de réévaluation précédemment enregistrés dans le compte de réévaluation correspondant. Ces moins-values latentes sur un titre ou une devise spécifique, ou sur l'or, ne sont pas compensées par des plus-values latentes portant respectivement sur d'autres titres ou devises, ou sur l'or. Dans le cas d'une telle moins-value latente sur poste du bilan portée au compte de résultat, le coût moyen de ce poste est ramené au taux de change ou à la valeur de marché en fin d'année. Les moins-values latentes sur *swaps* de taux d'intérêt qui sont portées au compte de résultat en fin d'exercice sont amorties au cours des exercices suivants.

Les pertes pour dépréciation sont portées au compte de résultat et ne sont pas contre-passées les années suivantes, sauf en cas de diminution de la dépréciation pouvant être attribuée à un événement observable survenu après sa comptabilisation initiale.

Les primes ou décotes nées des titres sont étalées sur la durée de vie contractuelle résiduelle de la ligne de titres concernée.

¹⁷ Un seuil minimum de 100 000 euros s'applique aux charges et provisions d'exploitation.

Les opérations de cession temporaire

Il s'agit d'opérations par lesquelles la BCE achète ou vend des titres dans le cadre d'un accord de pension ou accorde des prêts adossés à des garanties.

Dans le cadre d'une mise en pension, des titres sont vendus contre des espèces moyennant l'engagement simultané de les racheter à la contrepartie à un prix convenu à une date ultérieure prédéterminée. Ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan comme des dépôts garantis. Les titres vendus dans le cadre d'un accord de ce type restent inscrits au bilan de la BCE.

Dans le cadre d'une prise en pension, des titres sont acquis contre des espèces moyennant l'engagement simultané de les revendre à la contrepartie à un prix convenu à une date ultérieure prédéterminée. Ces opérations sont comptabilisées à l'actif du bilan comme des prêts garantis, mais ne sont pas incluses dans le portefeuille de titres de la BCE.

Les opérations de cession temporaire (y compris les opérations de prêt de titres) effectuées dans le cadre d'un programme proposé par un établissement spécialisé ne sont comptabilisées dans le bilan que dans le cas où la garantie a été fournie sous la forme d'espèces et que ces espèces ne sont toujours pas placées.

Instruments de hors bilan

Les instruments en devises, à savoir les opérations de change à terme, les composantes à terme des *swaps* de change et autres instruments en devises entraînant l'échange d'une devise contre une autre à une date future sont inclus dans les positions nettes en devises pour le calcul des gains et des pertes de change.

La réévaluation des instruments de taux d'intérêt s'effectue ligne à ligne. Les appels de marge quotidiens sur les encours de contrats à terme de taux d'intérêt ainsi que les *swaps* de taux d'intérêt faisant l'objet d'une compensation par une contrepartie centrale sont enregistrés dans le compte de résultat. La valorisation des opérations à terme sur titres et des *swaps* de taux d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une compensation par une contrepartie centrale est effectuée par la BCE à l'aide de méthodes communément admises qui se fondent sur les prix de marché observables et les taux d'actualisation, des dates de règlement à la date de valorisation.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

La valeur des actifs et des passifs fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le directoire autorise la soumission des comptes annuels de la BCE au Conseil des gouverneurs pour approbation, dès lors que ces événements affectent de manière

significative les éléments d'actif et de passif du bilan à la date de clôture de l'exercice.

D'importants événements postérieurs à la date de clôture du bilan, n'affectant pas les éléments d'actif et de passif du bilan à cette date, sont détaillés dans l'annexe.

Les soldes intra-SEBC/les soldes intra-Eurosystème

Les soldes intra-SEBC résultent essentiellement des paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne (UE) et réglés en monnaie de banque centrale. La plus grande partie de ces transactions sont effectuées par des entités privées (établissements de crédit, entreprises ou particuliers). Elles sont réglées *via* le système TARGET2 (Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel) et font apparaître des soldes bilatéraux sur les comptes TARGET2 des banques centrales de l'UE. Ces soldes bilatéraux font l'objet d'une compensation avant d'être affectés, quotidiennement, à la BCE, chaque banque centrale nationale (BCN) n'ayant ainsi qu'une position bilatérale nette unique vis-à-vis de la seule BCE. Les paiements effectués par la BCE *via* le système TARGET2 ont également une incidence sur les positions bilatérales nettes uniques. Ces positions, inscrites dans les livres de la BCE, représentent la créance nette ou l'engagement net de chaque BCN envers le reste du Système européen de banques centrales (SEBC). Les soldes intra-Eurosystème des BCN de la zone euro vis-à-vis de la BCE constitués lors de l'utilisation de TARGET2 ainsi que les autres soldes intra-Eurosystème libellés en euros (comme les acomptes sur dividendes versés aux BCN) sont présentés dans le bilan de la BCE sous la forme d'une position nette unique à l'actif ou au passif et figurent dans la rubrique « Autres créances intra-Eurosystème (nettes) » ou « Autres engagements envers l'Eurosystème (nets) ». Les soldes intra-SEBC des BCN hors zone euro vis-à-vis de la BCE, qui découlent de leur participation à TARGET2¹⁸, figurent dans la rubrique « Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro ».

Les soldes intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème figurent sous la forme d'un actif net unique dans la rubrique « Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème » (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Les soldes intra-Eurosystème résultant du transfert d'avoirs de réserve à la BCE par les BCN rejoignant l'Eurosystème sont libellés en euros et enregistrés sous la rubrique « Engagements au titre du transfert de réserves de change ».

¹⁸ Au 31 décembre 2017, les BCN hors zone euro participant à TARGET2 étaient les suivantes : Българска народна банка (Bulgarian National Bank), Danmarks Nationalbank, Hrvatska narodna banka, Narodowy Bank Polski et Banca Națională a României.

Le traitement des immobilisations

Les immobilisations, dont les actifs incorporels à l'exception des terrains et des œuvres d'art, sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement. Les terrains et les œuvres d'art sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Le bâtiment principal de la BCE est valorisé à son coût d'acquisition diminué de l'amortissement soumis à dépréciation. Concernant l'amortissement du bâtiment principal de la BCE, les coûts sont affectés aux composantes appropriées, qui sont amorties conformément à l'estimation de la durée de vie de ces actifs. La méthode de calcul employée est celle de l'amortissement linéaire, qui s'étale sur la durée de vie estimée des actifs partant du trimestre qui suit le début de l'utilisation. Les durées de vie appliquées aux principales catégories d'actifs sont les suivantes :

Bâtiments	20, 25 ou 50 ans
Équipements	10 ou 15 ans
Matériel technique	4, 10 ou 15 ans
Ordinateurs, matériels et logiciels informatiques connexes, véhicules	4 ans
Mobilier	10 ans

La période d'amortissement des dépenses immobilisées liées aux locaux loués actuellement par la BCE est corrigée afin de prendre en compte les événements qui ont une incidence sur la durée de vie estimée de l'actif correspondant.

Depuis 2017, la BCE réalise un test de dépréciation annuel pour son bâtiment principal, sur la base de la norme comptable internationale IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'un indicateur de dépréciation montre que le bâtiment principal pourrait être déprécié, le montant recouvrable est estimé. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable nette, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les immobilisations dont le coût est inférieur à 10 000 euros sont passées en totalité en charge l'année de leur acquisition.

Les immobilisations conformes aux critères d'immobilisation, mais qui sont encore en cours de construction ou de développement, sont enregistrées sous la rubrique « Immobilisations en cours ». Les coûts qui y sont liés sont répartis entre les différents comptes d'immobilisations corporelles une fois que les actifs peuvent être utilisés.

Les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme et les indemnités de fin de contrat à la BCE

La BCE met en œuvre des plans à prestations définies pour ses employés et les membres du directoire ainsi que pour les membres du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE.

Le plan de retraite des employés est financé par des actifs détenus dans un fonds de retraite à long terme. Les cotisations obligatoires versées par la BCE et les employés figurent au titre du régime à prestations définies. Les membres du personnel peuvent effectuer des versements supplémentaires, sur une base volontaire, dans un fonds à cotisations définies donnant droit à des prestations complémentaires¹⁹. Celles-ci sont déterminées par le montant des cotisations volontaires et par les rendements des placements effectués avec ces cotisations.

Les dispositions relatives aux prestations postérieures à l'emploi et autres prestations à long terme en faveur des membres du directoire et des membres du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE ne sont pas financées par un mécanisme spécifique. De même, pour les membres du personnel, des dispositions relatives à des avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites, à d'autres avantages à long terme et aux indemnités de fin de contrat ne sont pas financées par un mécanisme spécifique.

Engagement net au titre du régime à prestations définies

L'élément figurant au passif du bilan sous la rubrique « Autres engagements » au titre des plans à prestations définies, y compris les autres prestations à long terme et les indemnités de fin de contrat, est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture du bilan, diminuée de la juste valeur des actifs de fonds de pension servant à financer les engagements correspondants.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée tous les ans par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de cette obligation est calculée par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à l'aide d'un taux déterminé par référence aux rendements de marché, à la date de clôture du bilan, d'obligations libellées en euros d'entreprises de première catégorie, assorties d'une échéance proche de celle des obligations correspondantes.

Des écarts actuariels peuvent apparaître en raison d'un ajustement en fonction de l'expérience (lorsque les chiffres effectifs diffèrent des hypothèses actuarielles précédemment formulées) ainsi que d'une modification des hypothèses actuarielles.

Coût net au titre du régime à prestations définies

Le coût net au titre du régime à prestations définies est enregistré, d'une part, dans le compte de résultat et, d'autre part, au bilan sous la rubrique « Comptes de réévaluation » qui comptabilise le rajustement de l'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

¹⁹ Les fonds accumulés par un membre du personnel à travers des versements volontaires peuvent être utilisés au moment de la retraite pour acheter des droits à pension supplémentaires. Ceux-ci sont inclus dans l'obligation au titre des prestations définies à compter de cette date.

Le montant net imputé au compte de résultat recouvre :

- (a) le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations définies ;
- (b) le coût des services rendus par le passé au titre de prestations définies résultant de changements apportés au plan ;
- (c) le coût financier net au taux d'actualisation de l'engagement net au titre des prestations définies ;
- (d) le rajustement au titre des autres prestations à long terme et des indemnités de fin de contrat à long terme, le cas échéant, dans leur intégralité.

Le montant net figurant sous la rubrique « Comptes de réévaluation » englobe les éléments suivants :

- (a) les écarts actuariels enregistrés au titre des prestations définies ;
- (b) le rendement réel des actifs du régime, à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies ;
- (c) toute variation de l'effet du plafond de l'actif, à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies.

Ces prestations sont réévaluées tous les ans par des actuaires indépendants afin de déterminer le passif approprié dans les états financiers.

Billets en circulation

La BCE et les BCN de la zone euro, qui constituent ensemble l'Eurosystème, émettent les billets de banque en euros²⁰. La valeur totale des billets en euros en circulation est répartie entre les banques centrales de l'Eurosystème le dernier jour ouvré de chaque mois, conformément à la clé de répartition des billets²¹.

La part attribuée à la BCE représente 8 % de la valeur totale des billets en euros en circulation et figure au passif du bilan dans le poste « Billets en circulation ». La part allouée à la BCE est adossée à des créances sur les BCN. Ces créances, qui sont rémunérées²², figurent dans la sous-rubrique « Créances intra-Eurosystème » :

²⁰ Décision BCE du 13 décembre 2010 relative à l'émission des billets en euros (refonte), (BCE/2010/29) (2011/67/UE), JO L 35 du 9.2.2011, p. 26, telle que modifiée.

²¹ La « clé de répartition des billets en euros » désigne les pourcentages résultant de la prise en compte de la part de la BCE dans le total des billets en euros émis et de l'application à la part des BCN dans ce total d'une clé de répartition identique à celle du capital souscrit.

²² Décision (UE) 2016/2248 de la BCE du 3 novembre 2016 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro (BCE/2016/36), JO L 347 du 20.12.2016, p. 26.

créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème » (cf. « Les soldes intra-SEBC/Les soldes intra-Eurosystème » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). Les produits d'intérêts de ces créances sont inclus, dans le compte de résultat, sous la rubrique « Produits d'intérêts au titre de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème ».

Acomptes sur dividendes

Un montant égal au total du revenu de la BCE issu des billets en euros en circulation et de celui provenant des titres détenus à des fins de politique monétaire achetés dans le cadre a) du Programme pour les marchés de titres, b) du troisième programme d'achats d'obligations sécurisées, c) du programme d'achats de titres adossés à des actifs et d) du programme d'achats de titres du secteur public est distribué en janvier de l'année suivante à travers le versement d'un acompte sur dividendes, sauf si le Conseil des gouverneurs en décide autrement²³. Ce montant est intégralement réparti, sauf s'il est supérieur au bénéfice net de la BCE pour l'exercice, et sous réserve de toute décision du Conseil des gouverneurs relative à un transfert à la provision pour risque de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or. Le Conseil des gouverneurs peut également décider de déduire du montant du revenu issu des billets en euros en circulation à distribuer en janvier le montant des charges supportées par la BCE pour l'émission et le traitement des billets en euros.

Questions diverses

Conformément à l'article 27 des statuts du SEBC et sur recommandation du Conseil des gouverneurs, le Conseil de l'UE a approuvé la nomination du cabinet *Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft*, Stuttgart (République fédérale d'Allemagne) en tant que commissaire aux comptes extérieur de la BCE pour une période de cinq ans s'achevant à la fin de l'exercice 2017.

²³ Décision (UE) n° 2015/298 de la BCE du 15 décembre 2014 concernant la distribution provisoire du revenu de la BCE (refonte) (BCE/2014/57), JO L 53 du 25.2.2015, p. 24, telle que modifiée.

Annexe au bilan

1 Avoirs et créances en or

Au 31 décembre 2017, la BCE détenait 16 229 522 onces²⁴ d'or fin. Aucune transaction sur or n'ayant été effectuée en 2017, les avoirs de la BCE sont demeurés inchangés par rapport à leur niveau constaté au 31 décembre 2016. La diminution de la contre-valeur en euros de ces avoirs s'explique par la baisse du cours de marché de l'or, exprimé en euros (cf. « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables ainsi que la note 14 « Comptes de réévaluation »).

2 Créances en devises sur des non-résidents et des résidents de la zone euro

2.1 Créances sur le FMI

Cette rubrique représente les avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) de la BCE au 31 décembre 2017. Elle résulte de la mise en œuvre d'un dispositif d'achat et de vente de DTS conclu avec le Fonds monétaire international (FMI), en vertu duquel le FMI est autorisé à organiser des ventes et achats de DTS contre des euros pour le compte de la BCE, tout en maintenant les avoirs de celle-ci à l'intérieur d'une fourchette donnée. À des fins comptables, les DTS sont traités comme des devises (cf. « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). La baisse de la contre-valeur en euros des avoirs en DTS de la BCE s'explique par la dépréciation du DTS par rapport à l'euro en 2017.

2.2 Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises ; et créances en devises sur des résidents de la zone euro

Ces deux rubriques sont constituées de comptes ouverts auprès des banques, de prêts libellés en devises et de placements sous la forme de titres, libellés en dollars des États-Unis, en yens et en renminbi.

²⁴ Correspondant à 504,8 tonnes.

Créances sur des non-résidents de la zone euro	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Comptes courants	6 793 888 796	6 844 526 120	(50 637 324)
Dépôts sur le marché monétaire	2 316 566 582	2 005 810 644	310 755 938
Prises en pension	0	503 747 273	(503 747 273)
Titres	34 650 188 561	41 066 843 366	(6 416 654 805)
Total	43 760 643 939	50 420 927 403	(6 660 283 464)

Créances sur des résidents de la zone euro	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Comptes courants	1 022 379	1 211 369	(188 990)
Dépôts sur le marché monétaire	2 422 295 400	1 964 182 715	458 112 685
Prises en pension	1 288 251 480	507 541 979	780 709 501
Total	3 711 569 259	2 472 936 063	1 238 633 196

La baisse de la valeur totale de ces rubriques enregistrée en 2017 s'explique principalement par la dépréciation du dollar des États-Unis et du yen par rapport à l'euro.

Au 31 décembre 2017, les avoirs nets en devises de la BCE²⁵ s'élevaient à :

	2017 Devise en millions	2016 Devise en millions
Dollars des États-Unis	46 761	46 759
Yens	1 093 563	1 091 844
Renminbi	3 755	0

Au cours du premier semestre 2017, la BCE a mis en œuvre une décision du Conseil des gouverneurs d'investir une faible part de ses réserves de change en renminbi (CNY). Elle a réalisé cet investissement en modifiant la composition de ses réserves de change. La BCE a vendu une faible part de ses avoirs en dollars des États-Unis et a réinvesti le montant total obtenu en renminbi²⁶.

²⁵ Avoirs diminués des engagements libellés dans la devise correspondante qui font l'objet d'une réévaluation du cours de change. Ils sont compris dans les rubriques « Créances en devises sur des non-résidents de la zone euro », « Créances en devises sur des résidents de la zone euro », « Produits à recevoir et charges constatées d'avance », « Écarts de réévaluation sur instruments de hors bilan » (au passif) et « Charges à payer et produits constatés d'avance », et prennent également en compte les opérations de change à terme et de *swap* de change figurant dans les rubriques de hors bilan. Les plus-values sur les instruments financiers libellés en devises provenant des réévaluations ne sont pas prises en compte.

²⁶ Se reporter au communiqué de presse de la BCE (disponible en français sur le site Internet de la Banque de France) du 13 juin 2017.

3 Autres créances en euros sur des établissements de crédit de la zone euro

Au 31 décembre 2017, cette rubrique était constituée des soldes des comptes courants auprès de résidents de la zone euro, pour un montant de 143,3 millions d'euros, contre 98,6 millions en 2016.

4 Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

4.1 Titres détenus à des fins de politique monétaire

Au 31 décembre 2017, cette rubrique comprenait les titres acquis par la BCE dans le cadre des trois programmes d'achats d'obligations sécurisées (*Covered Bond Purchase Programmes*, CBPP), du Programme pour les marchés de titres (*Securities Markets Programme*, SMP), du programme d'achats de titres adossés à des actifs (*Asset-Backed Securities Purchase Programme*, ABSPP) et du programme d'achats de titres du secteur public (*Public Sector Purchase Programme*, PSPP)²⁷.

Les achats effectués au titre du premier CSPP se sont achevés le 30 juin 2010, le deuxième CSPP ayant pris fin le 31 octobre 2012. Le Conseil des gouverneurs a décidé de mettre fin aux nouveaux achats réalisés en vertu du SMP le 6 septembre 2012.

En 2017, l'Eurosystème a poursuivi ses achats de titres dans le cadre de son programme d'achats d'actifs (*Assets Purchase Programme*, APP), qui recouvre le troisième CBPP, l'ABSPP, le PSPP et le CSPP²⁸. Le rythme mensuel des achats nets cumulés au titre de l'APP réalisés par les BCN et la BCE s'établissait à 80 milliards d'euros en moyenne jusqu'en mars 2017, et s'est élevé à 60 milliards d'euros entre avril 2017 et la fin de l'année. Conformément à la décision du Conseil des gouverneurs d'octobre 2017²⁹, ces achats nets d'actifs devraient se poursuivre à hauteur de 30 milliards d'euros par mois à partir de janvier 2018 et jusque fin septembre 2018 ou au-delà, si nécessaire, et, en tout cas, jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif. Les achats nets s'effectueront en parallèle avec des réinvestissements des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre de l'APP.

²⁷ La BCE n'achète pas de titres dans le cadre du programme d'achats de titres du secteur des entreprises (*corporate sector purchase programme*, CSPP).

²⁸ Des informations supplémentaires sur l'APP sont disponibles (en anglais) [sur le site Internet de la BCE](#).

²⁹ Se reporter au communiqué de presse de la BCE (disponible en français sur le site Internet de la Banque de France) [du 26 octobre 2017](#).

Les titres acquis dans le cadre de tous ces programmes sont valorisés au coût amorti et soumis à dépréciation (cf. « Les titres » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Le coût amorti des titres détenus par la BCE ainsi que leurs valeurs de marché³⁰ (qui ne sont pas comptabilisées au bilan et sont fournies à des fins de comparaison), sont les suivants :

	2017 euros		2016 euros		Variation euros	
	Coût amorti	Valeur de marché	Coût amorti	Valeur de marché	Coût amorti	Valeur de marché
Premier programme d'achats d'obligations sécurisées	618 533 956	654 666 968	1 032 305 522	1 098 106 253	(413 771 566)	(443 439 285)
Deuxième programme d'achats d'obligations sécurisées	385 880 413	421 794 246	690 875 649	743 629 978	(304 995 236)	(321 835 732)
Troisième programme d'achats d'obligations sécurisées	19 732 748 768	19 958 910 843	16 550 442 553	16 730 428 857	3 182 306 215	3 228 481 986
Programme pour les marchés de titres	6 644 212 912	7 554 660 470	7 470 766 415	8 429 995 853	(826 553 503)	(875 335 383)
Programme d'achats de titres adossés à des actifs	25 014 963 778	25 044 597 490	22 800 124 065	22 786 088 513	2 214 839 713	2 258 508 977
Programme d'achats de titres du secteur public	175 989 921 047	177 087 513 888	112 270 760 463	112 958 545 591	63 719 160 584	64 128 968 297
Total	228 386 260 874	230 722 143 905	160 815 274 667	162 746 795 045	67 570 986 207	67 975 348 860

La diminution du coût amorti des portefeuilles détenus dans le cadre des premier et deuxième CBPP et du SMP est attribuable aux remboursements.

Le Conseil des gouverneurs évalue, à intervalles réguliers, les risques financiers liés aux titres détenus dans le cadre de l'ensemble de ces programmes.

Des tests de dépréciation sont effectués chaque année, et approuvés par le Conseil des gouverneurs, à partir des données arrêtées en fin d'année. Lors de ces tests, des indicateurs de dépréciation font l'objet d'une évaluation distincte pour chaque programme. Lorsque des indicateurs de dépréciation ont été observés, des analyses complémentaires ont été réalisées pour confirmer que les flux de trésorerie des titres sous-jacents n'ont pas subi une dépréciation. Sur la base des résultats des tests de dépréciation, la BCE n'a enregistré aucune perte en 2017 sur les titres détenus dans ses portefeuilles de politique monétaire.

5 Créances intra-Eurosystème

5.1 Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème

Cette rubrique recouvre les créances de la BCE vis-à-vis des BCN de la zone euro relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème (cf. « Les

³⁰ Les valeurs de marché sont données à titre indicatif et sont établies à partir des cotations du marché. Lorsque ces cotations ne sont pas disponibles, les prix du marché sont estimés à partir des modèles internes de l'Eurosystème.

billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). La rémunération de ces créances est calculée quotidiennement en fonction du dernier taux marginal disponible utilisé par l'Eurosystème pour conduire ses appels d'offres dans le cadre des opérations principales de refinancement³¹ (cf. la note 22.2 « Produits d'intérêt au titre de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème »).

6 Autres actifs

6.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Au 31 décembre 2017, ces actifs étaient constitués des éléments suivants :

	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Coût			
Terrains et immeubles	1 006 108 554	1 011 662 911	(5 554 357)
Équipements	221 866 010	221 888 762	(22 752)
Matériels informatiques et logiciels	109 919 236	88 893 887	21 025 349
Matériel, mobilier et véhicules	95 383 187	96 197 706	(814 519)
Immobilisations en cours	3 364 162	3 024 459	339 703
Autres immobilisations	10 082 651	9 713 742	368 909
Coût total	1 446 723 800	1 431 381 467	15 342 333
Amortissement cumulé			
Terrains et immeubles	(95 622 635)	(72 284 513)	(23 338 122)
Équipements	(47 644 949)	(31 590 282)	(16 054 667)
Matériels informatiques et logiciels	(74 188 322)	(57 935 440)	(16 252 882)
Matériel, mobilier et véhicules	(31 856 677)	(29 107 438)	(2 749 239)
Autres immobilisations	(1 393 040)	(1 138 207)	(254 833)
Total amortissement cumulé	(250 705 623)	(192 055 880)	(58 649 743)
Valeur comptable nette	1 196 018 177	1 239 325 587	(43 307 410)

La forte progression du poste « Matériels informatiques et logiciels » reflète les investissements réalisés pour l'acquisition de serveurs, d'espaces de stockage, de composants de réseau et de logiciels destinés à renforcer l'infrastructure technique existante.

Concernant le bâtiment principal de la BCE, un test de dépréciation a été réalisé à la fin de l'année et aucune perte de valeur n'a été enregistrée.

³¹ Depuis le 16 mars 2016, le taux d'intérêt appliqué par l'Eurosystème à ses appels d'offres dans le cadre des opérations principales de refinancement est de 0,00 %.

6.2 Autres actifs financiers

Cette rubrique comprend le placement des fonds propres de la BCE détenus au titre de la contrepartie directe des postes capital et réserves, et provision pour risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or. Elle englobe également 3 211 actions de la Banque des règlements internationaux (BRI) comptabilisées au coût d'acquisition de 41,8 millions d'euros.

Les composantes de cette rubrique sont les suivantes :

	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Comptes courants en euros	30 000	30 000	0
Titres libellés en euros	18 416 779 029	19 113 074 101	(696 295 072)
Prises en pension en euros	2 043 990 172	1 463 994 460	579 995 712
Autres actifs financiers	41 833 941	41 830 662	3 279
Total	20 502 633 142	20 618 929 223	(116 296 081)

La diminution nette de cette rubrique en 2017 s'explique principalement par la baisse de la valeur de marché des titres libellés en euros détenus dans le portefeuille de fonds propres de la BCE.

6.3 Écarts de réévaluation sur instruments de hors bilan

Cette rubrique recouvre principalement les effets de valorisation des opérations de *swap* de change et de change à terme en devises comptabilisées au 31 décembre 2017 (cf. la note 19 « Opérations de *swap* de change et de change à terme »). Ces effets de valorisation s'élèvent à 450,3 millions d'euros, contre 837,4 millions en 2016, et résultent de la conversion de ces opérations en leur contre-valeur en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, par comparaison avec les valeurs en euros résultant de la conversion des opérations au coût moyen de la devise correspondante à cette date (cf. « Les instruments de hors bilan » et « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Les plus-values enregistrées sur l'encours des opérations de *swap* de taux d'intérêt figurent également dans cette rubrique (cf. la note 18 « *Swaps* de taux d'intérêt »).

6.4 Produits à recevoir et charges constatées d'avance

En 2017, cette rubrique comprend les intérêts courus sur les coupons des titres, y compris les intérêts versés lors de l'acquisition, d'un montant de 2 476,3 millions d'euros, contre 1 924,5 millions en 2016 (cf. la note 2.2 « Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises ; et créances en devises sur des résidents de la zone euro », la note 4 « Titres en euros émis par des résidents de la zone euro » et la note 6.2 « Autres actifs financiers »).

En outre, cette rubrique englobe a) des produits à recevoir sur des projets communs de l'Eurosystème (cf. note 27 « Autres revenus ») ; b) diverses provisions ; et c) des produits au titre des intérêts courus sur d'autres actifs financiers.

6.5 Divers

Cette rubrique comprend l'engagement du versement de l'acompte sur dividendes dus par la BCE au titre du revenu monétaire (cf. « Les acomptes sur dividendes » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables et la note 11.2 « Autres engagements intra-Eurosystème (nets) »).

Elle comprend également, pour un montant de 491,6 millions d'euros (804,3 millions en 2016), les soldes liés aux opérations de *swap* de change et de change à terme en devises comptabilisées au dimanche 31 décembre 2017 qui résultent de la conversion de ces opérations en leur contre-valeur en euros au coût moyen de la devise correspondante à la date de clôture de l'exercice, par comparaison avec les valeurs en euros auxquelles les opérations ont été initialement enregistrées (cf. « Les instruments de hors bilan » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

7 Billets en circulation

Cette rubrique recouvre la part de la BCE (8 %) dans le total des billets en euros en circulation (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

8 Autres engagements en euros envers des établissements de crédit de la zone euro

Les banques centrales de l'Eurosystème ont la possibilité d'accepter les espèces en garantie des facilités de prêt de titres dans le cadre de leur programme d'achats de titres du secteur public, sans devoir les réinvestir. Dans le cas de la BCE, ces opérations sont effectuées par un établissement spécialisé.

Au 31 décembre 2017, la valeur des opérations de prêt de titres conduites dans le cadre du PSPP avec les établissements de crédit de la zone euro était de 1,1 milliard d'euros, contre 1,9 milliard en 2016. Les espèces reçues en garanties ont été transférées aux comptes TARGET2. Les espèces n'ayant pas été placées en fin d'exercice, ces opérations ont été comptabilisées dans le bilan (cf. « Les

opérations de cession temporaire » dans les notes relatives aux règles et aux méthodes comptables)³².

9 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

9.1 Autres engagements

Cette rubrique s'élève à 1 150,1 millions d'euros, contre 1 060,0 millions en 2016, et comprend les dépôts ou les paiements de fonds agréés par la BCE et effectués par ou au nom des participants à l'EURO1 et l'RT1³³, en vue de constituer un fonds de garantie pour l'EURO1 ou pour appuyer le règlement *via* le système RT1.

10 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Au 31 décembre 2017, la composante la plus importante était une dette d'un montant de 10,1 milliards d'euros (contre 4,1 milliards d'euros en 2016) résultant de la mise en place du dispositif permanent d'échange réciproque de devises avec la banque fédérale de réserve de New York. Dans le cadre de ce dispositif, le Système fédéral de réserve fournit des dollars à la BCE par le biais d'opérations de *swap*, en vue d'offrir des financements à court terme libellés en dollars aux contreparties de l'Eurosystème. La BCE engage parallèlement des opérations de *swap* adossées avec les BCN de la zone euro, qui utilisent les fonds correspondants pour mener des opérations d'apport de liquidité en dollars avec les contreparties de l'Eurosystème sous la forme d'opérations de cession temporaire. Ces opérations de *swap* adossées ont donné lieu à des soldes intra-Eurosystème entre la BCE et les BCN (cf. la note 11.2 « Autres engagements envers l'Eurosystème (nets) »). En outre, les opérations de *swap* effectuées avec le Système fédéral de réserve et les BCN de la zone euro se sont traduites par des créances et des engagements à terme qui sont comptabilisés dans les comptes hors bilan (cf. la note 19 « Opérations de *swap* de change et de change à terme »).

Cette rubrique est également constituée d'un montant de 6,1 milliards d'euros (contre 9,5 milliards d'euros en 2016) comprenant les soldes des comptes ouverts auprès de la BCE par les banques centrales hors zone euro et provenant de, ou représentant la contrepartie d'opérations traitées par l'intermédiaire du système TARGET2. La diminution de ces soldes en 2017 est attribuable à des paiements

³² Les opérations de prêt de titres qui ne donnent pas lieu à des garanties en espèces non investies en fin d'exercice sont comptabilisées dans les comptes hors bilan (cf. note 16 « Programmes de prêts de titres »).

³³ EURO1 et RT1 sont des systèmes de paiement gérés par l'ABE CLEARING S.A.S. à capital variable (ABE Clearing).

effectués par des non-résidents de la zone euro en faveur de résidents de la zone euro.

Le reste de cette rubrique est constitué d'un montant de 3,4 milliards d'euros (contre 3,1 milliards euros en 2016) résultant d'opérations de prêt de titres en cours conduites, dans le cadre du PSPP, avec des non-résidents de la zone euro aux termes desquelles les espèces étaient reçues en garanties et transférées aux comptes TARGET2 (cf. la note 8 « Autres engagements en euros envers des établissements de crédit de la zone euro »).

11 Engagements intra-Eurosystème

11.1 Engagements au titre du transfert de réserves de change

Cette rubrique représente les engagements vis-à-vis de BCN de la zone euro provenant du transfert des avoirs de réserve de change à la BCE lorsqu'elles ont rejoint l'Eurosystème. Aucune variation n'a été enregistrée en 2017.

	Depuis le 1 ^{er} janvier 2015 euros
Banque nationale de Belgique	1 435 910 943
Deutsche Bundesbank	10 429 623 058
Eesti Pank	111 729 611
Central Bank of Ireland/Banc Ceannais na hÉireann	672 637 756
Banque de Grèce	1 178 260 606
Banco de España	5 123 393 758
Banque de France	8 216 994 286
Banca d'Italia	7 134 236 999
Central Bank of Cyprus	87 679 928
Latvijas Banka	163 479 892
Lietuvos bankas	239 453 710
Banque centrale du Luxembourg	117 640 617
Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta	37 552 276
De Nederlandsche Bank	2 320 070 006
Oesterreichische Nationalbank	1 137 636 925
Banco de Portugal	1 010 318 483
Banka Slovenije	200 220 853
Národná banka Slovenska	447 671 807
Suomen Pankki – Finlands Bank	728 096 904
Total	40 792 608 418

La rémunération de ces engagements est calculée quotidiennement en fonction du dernier taux marginal disponible utilisé par l'Eurosystème pour conduire ses appels d'offres dans le cadre des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème, après ajustement pour tenir compte de la non-rémunération de la

composante en or (cf. la note 22.3 « Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés »).

11.2 Autres engagements (nets) envers l'Eurosystème

En 2017, cette rubrique comprend essentiellement les soldes constitués lors de l'utilisation du système TARGET2 par les BCN de la zone euro vis-à-vis de la BCE (cf. « Les soldes intra-SEBC/les soldes intra-Eurosystème » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). La progression de ce poste a résulté, essentiellement, d'achats de titres dans le cadre du programme d'achats d'actifs (cf. la note 4 « Titres en euros émis par des résidents de la zone euro »), qui ont été réglés *via* les comptes TARGET2. L'incidence des achats nets a été partiellement compensée par une augmentation des montants liés aux opérations de *swap* adossées (*back-to-back swaps*) conduites avec les BCN dans le cadre des opérations d'apport de liquidité en dollars.

La rémunération des positions dans TARGET2, à l'exception des soldes résultant des opérations de *swap* adossées effectuées lors des opérations d'apport de liquidité en dollars, est calculée quotidiennement en fonction du dernier taux marginal disponible utilisé par l'Eurosystème pour conduire ses appels d'offres dans le cadre des opérations principales de refinancement.

Cette rubrique inclut également le montant dû aux BCN de la zone euro au titre des acomptes sur dividendes versés par la BCE (cf. « Les acomptes sur dividendes » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

	2017 euros	2016 euros
Montants dus aux BCN de la zone euro au titre de TARGET2	1 263 961 444 256	1 058 484 156 256
Montants dont les BCN de la zone euro sont redevables au titre de TARGET2	(1 047 197 405 166)	(908 249 140 203)
Montants dus aux BCN de la zone euro au titre des acomptes sur dividendes versés par la BCE	987 730 460	966 234 559
Autres engagements envers l'Eurosystème (nets)	217 751 769 550	151 201 250 612

12 Autres engagements

12.1 Écarts de réévaluation sur instruments de hors bilan

Cette rubrique recouvre principalement les effets de valorisation des opérations de *swap* de change et de change à terme en devises comptabilisées au 31 décembre 2017 (cf. la note 19 « Opérations de *swap* de change et de change à terme »). Ces effets de valorisation résultent de la conversion de ces opérations en leur contre-valeur en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, par comparaison avec les valeurs en euros résultant de la conversion des opérations au coût moyen de la devise correspondante à cette date (cf. « Les

instruments de hors bilan » et « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Les moins-values enregistrées sur l'encours des opérations de *swap* de taux d'intérêt figurent également dans cette rubrique (cf. la note 18 « *Swaps* de taux d'intérêt »).

12.2 Charges à payer et produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2017, cette rubrique englobe un produit constaté d'avance, en liaison avec le mécanisme de surveillance unique (MSU) (cf. la note 25 « Produits/charges nets de commissions »), et les intérêts courus sur les instruments financiers.

	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Charges d'exploitation	41 447 444	20 723 173	20 724 271
Instruments financiers	6 767 861	3 621 142	3 146 719
Produits constatés d'avance en liaison avec le MSU	28 068 263	41 089 798	(13 021 535)
Réserves de change transférées à la BCE	0	3 611 845	(3 611 845)
Total	76 283 568	69 045 958	7 237 610

12.3 Divers

En 2017, comme l'année précédente, cette rubrique inclut, à hauteur de 498,3 millions d'euros (contre 714,9 millions d'euros en 2016), les soldes liés aux opérations de *swap* de change et de change à terme en devises comptabilisées au dimanche 31 décembre 2017 (cf. la note 19 « Opérations de *swap* de change et de change à terme ») Ces soldes ont résulté de la conversion de ces opérations en leur contre-valeur en euros au coût moyen de la devise correspondante à la date de clôture de l'exercice, par comparaison avec les valeurs en euros auxquelles les opérations ont été initialement enregistrées (cf. « Les instruments de hors bilan » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

En outre, cette rubrique comprend l'engagement net de la BCE au titre des prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi et les autres prestations à long terme en faveur de son personnel et des membres du directoire ainsi que des membres du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE. Les indemnités de fin de contrat du personnel de la BCE sont également incluses.

*Les avantages postérieurs à l'emploi de la BCE, les autres prestations à long terme et les indemnités de fin de contrat*³⁴

Bilan

Les montants comptabilisés au bilan concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme et les indemnités de fin de contrat du personnel sont les suivants :

	2017 Personnel (millions d'euros)	2017 directoire et conseil (millions d'euros)	2017 Total (millions d'euros)	2016 Personnel (millions d'euros)	2016 directoire et conseil (millions d'euros)	2017 Total (millions d'euros)
Valeur actuelle des obligations	1 510,0	28,9	1 538,9	1 361,3	27,7	1 388,9
Juste valeur des actifs du fonds	(1 017,1)	-	(1 017,1)	(878,0)	-	(878,0)
Engagement net au titre du régime à prestations définies figurant au bilan	492,9	28,9	521,8	483,3	27,7	510,9

En 2017, la valeur actuelle des obligations vis-à-vis des membres du personnel, à hauteur de 1 510,0 millions d'euros (1 361,3 millions d'euros en 2016), incluait des prestations non financées par un mécanisme spécifique, d'un montant de 224,6 millions d'euros (contre 187,0 millions d'euros en 2016), au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites, des autres prestations à long terme et des indemnités de fin de contrat du personnel. La valeur actuelle des obligations vis-à-vis des membres du directoire de la BCE et du conseil de surveillance prudentielle, à hauteur de 28,9 millions d'euros (contre 27,7 millions d'euros en 2016) découle uniquement des dispositions non financées par un mécanisme spécifique relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres prestations à long terme.

³⁴ La somme des composantes indiquées dans les tableaux de cette section peut ne pas être égale au total en raison des écarts d'arrondis. Les montants relatifs au directoire et au conseil de surveillance prudentielle figurent dans les colonnes « directoire et conseil ».

Compte de résultat

Les montants enregistrés en 2017 dans le compte de résultat sont les suivants :

	2017 Personnel (millions d'euros)	2017 directoire et conseil (millions d'euros)	2017 Total (millions d'euros)	2016 Personnel (millions d'euros)	2016 directoire et conseil (millions d'euros)	2016 Total (millions d'euros)
Coût des services rendus	153,2	1,9	155,1	104,4	1,6	106,0
Coût des services rendus	4,1	-	4,1	-	-	-
Intérêt net sur l'engagement net au titre du régime à prestations définies	10,1	0,6	10,7	9,7	0,6	10,3
<i>dont :</i>						
<i>Coût financier</i>	28,3	0,6	28,9	29,1	0,6	29,8
<i>Produits d'intérêts des actifs du fonds</i>	(18,2)	-	(18,2)	(19,5)	-	(19,5)
Rajustement (plus-values)/moins-values sur les autres prestations à long terme	(0,9)	0,2	(0,7)	0,6	0,1	0,7
Total lié à la valorisation actuarielle	166,5	2,7	169,2	114,6	2,4	117,0
Lancement du dispositif d'accompagnement de la transition professionnelle	(9,0)	-	(9,0)	-	-	-
Total inclus dans les « Charges de personnel » après le lancement du dispositif	157,5	2,7	160,2	114,6	2,4	117,0

Le coût des services rendus au cours de l'exercice s'est accru en 2017, à 155,1 millions d'euros (contre 106,0 millions d'euros en 2016), principalement à cause de l'introduction du dispositif temporaire d'accompagnement de la transition professionnelle en 2017, conçu pour aider, sous certaines conditions, les membres du personnel travaillant à la BCE depuis longtemps dans leur transition vers une carrière à l'extérieur de la banque. L'incidence sur les charges de personnel a été partiellement compensée par l'introduction, en 2016, d'une provision spécifique d'un montant de 9,0 millions d'euros, mise en place précisément à cet effet.

Le coût des services rendus en 2017 est lié à l'introduction du régime de soins à long terme, un régime à prestations définies conçu pour couvrir l'aide non médicale. Le coût des services rendus concerne les personnes actuellement à la retraite et ayant droit à des prestations versées par le nouveau régime avec effet immédiat.

Variations de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du fonds et des résultats des rajustements

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est modifiée comme suit :

	2017 Personnel (millions d'euros)	2017 directoire et conseil (millions d'euros)	2017 Total (millions d'euros)	2016 Personnel (millions d'euros)	2016 directoire et conseil (millions d'euros)	2016 Total (millions d'euros)
Obligation au titre des prestations définies en début d'exercice	1 361,3	27,7	1 388,9	1 116,7	24,1	1 140,8
Coût des services rendus	153,2	1,9	155,1	104,4	1,6	106,0
Coût des services rendus par le passé	4,1	-	4,1	-	-	-
Coût financier	28,3	0,6	28,9	29,1	0,6	29,8
Cotisations versées par les participants au fonds ³⁵	23,1	0,2	23,3	19,5	0,2	19,8
Prestations servies	(11,9)	(0,9)	(12,7)	(8,6)	(0,8)	(9,5)
Rajustement (plus-values)/moins-values	(48,1)	(0,6)	(48,7)	100,2	1,9	102,1
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	1 510,0	28,9	1 538,9	1 361,3	27,7	1 388,9

Les plus-values totales de rajustement, à hauteur de 48,7 millions d'euros en 2017, relatives à l'obligation au titre des prestations définies sont attribuables à la hausse du taux d'actualisation de 2 % en 2016 à 2,1 % en 2017 et à une diminution de la hausse future attendue des retraites, de 1,4 % en 2016 à 1,3 % en 2017.

La juste valeur des actifs du fonds au titre des prestations définies concernant les membres du personnel a enregistré les variations suivantes en 2017 :

	2017 (millions d'euros)	2016 (millions d'euros)
Juste valeur des actifs du fonds en début d'exercice	878,0	755,3
Produits d'intérêts des actifs du fonds	18,2	19,5
Plus-values de rajustement	54,6	44,7
Cotisations versées par l'employeur	51,8	45,0
Cotisations versées par les participants au fonds	23,1	19,5
Prestations servies	(8,6)	(6,0)
Juste valeur des actifs du fonds à la clôture de l'exercice	1 017,1	878,0

Les plus-values de rajustement sur les actifs du fonds enregistrées en 2016 et 2017 s'expliquent par les rendements réels des fonds de placement, qui ont été plus élevés que le produit d'intérêts estimé des actifs du fonds.

Les résultats des rajustements (cf. la note 14 « Comptes de réévaluation ») ont enregistré les variations suivantes en 2017 :

³⁵ Les cotisations obligatoires versées par les employés et la BCE s'élèvent à respectivement 7,4 % et 20,7 % du salaire de base.

	2017 millions d'euros	2016 millions d'euros
Moins-values de rajustement en début d'exercice	(205,1)	(148,4)
Plus-values sur les actifs du fonds	54,6	44,7
Plus-values/(moins-values) sur l'obligation	48,7	(102,1)
Moins-values comptabilisées au compte de résultat	(0,7)	0,7
Moins-values de rajustement figurant sous la rubrique « Comptes de réévaluation » à la clôture de l'exercice	(102,5)	(205,1)

Principales hypothèses

Pour effectuer les valorisations dont il est fait état dans cette note, les actuaires ont utilisé des hypothèses approuvées par le directoire aux fins de comptabilisation et d'information financière. Les principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentées ci-après :

	2017 %	2016 %
Taux d'actualisation	2,10	2,00
Taux de rendement attendu des actifs du fonds ³⁶	3,10	3,00
Hausses générales futures des salaires ³⁷	2,00	2,00
Augmentations futures des retraites ³⁸	1,30	1,40

En outre, les membres du personnel ont effectué des versements supplémentaires, sur une base volontaire, dans un fonds à cotisations définies, qui se sont élevés en 2017 à 149,9 millions d'euros (contre 133,2 millions d'euros en 2016). Ces contributions sont investies dans les actifs du fonds et donnent lieu à une obligation correspondante de valeur égale.

13 Provisions

Cette rubrique comprend principalement une provision pour risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or.

La provision pour risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or sera utilisée, dans la mesure jugée nécessaire par le Conseil des gouverneurs, pour compenser des pertes futures réalisées et latentes. Le montant de cette provision et l'obligation de la maintenir sont revus chaque année, en

³⁶ Ces hypothèses ont été utilisées pour calculer la part de l'obligation de la BCE au titre des prestations définies, qui est financée par des actifs assortis d'une garantie en capital sous-jacente.

³⁷ En outre, une provision est constituée pour les hausses futures de salaires, atteignant jusqu'à 1,8 % par an, en fonction de l'âge des participants au plan de retraite.

³⁸ En vertu des règles régissant le plan de retraite de la BCE, les retraites seront augmentées annuellement. Si les ajustements généraux des salaires des membres du personnel de la BCE sont inférieurs à la hausse des prix, toute augmentation des retraites sera conforme aux ajustements généraux des salaires. Si les ajustements généraux des salaires dépassent la hausse des prix, ils seront appliqués pour déterminer l'augmentation des retraites, pour autant que la situation financière des plans de retraite de la BCE le permette.

fonction de l'évaluation par la BCE de son exposition à ces risques et compte tenu d'un certain nombre de facteurs. Le cumul de ce montant avec ceux détenus dans le fonds de réserve générale ne peut dépasser la valeur du capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro.

Au 31 décembre 2017, cette provision est demeurée inchangée par rapport à 2016, à 7 619 884 851 euros. Ce montant correspond à la valeur du capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro à cette date.

14 Comptes de réévaluation

Cette rubrique représente principalement les soldes de réévaluation provenant des plus-values latentes sur les actifs, les passifs et les instruments de hors bilan (cf. « Les modalités d'enregistrement des produits », « Les actifs et passifs en or et devises », « Les titres » et « Les instruments de hors bilan » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). Elle comprend également le rajustement de l'engagement net au titre du régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi (cf. « Les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme et les indemnités de fin de contrat » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables et la note 12.3 « Divers »).

	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Or	13 664 030 012	13 926 380 231	(262 350 219)
Devises	7 851 010 723	14 149 471 665	(6 298 460 942)
Titres et autres instruments	532 971 621	755 494 021	(222 522 400)
Engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(102 540 109)	(205 078 109)	102 538 000
Total	21 945 472 247	28 626 267 808	(6 680 795 561)

La contraction des comptes de réévaluation s'explique essentiellement par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et au yen en 2017.

Les taux de change utilisés pour la réévaluation de fin d'exercice étaient les suivants :

Taux de change	2017	2016
Dollar pour 1 euro	1,1993	1,0541
Yens pour 1 euro	135,01	123,40
Renminbis pour 1 euro	7,8044	7,3202
Euro pour 1 DTS	1,1876	1,2746
Euros par once d'or fin	1 081,881	1 098,046

15 Capital et réserves

15.1 Capital

Le capital souscrit de la BCE se monte à 10 825 007 069 euros. Le capital libéré par les BCN de la zone euro et hors zone euro est de 7 740 076 935 euros.

Les BCN de la zone euro ont entièrement libéré leur part dans le capital, qui, depuis le 1^{er} janvier 2015, s'élève à 7 619 884 851 euros, comme il ressort du tableau ci-après³⁹.

³⁹ Les différents montants ont été arrondis à l'euro le plus proche. En conséquence, la somme des totaux indiqués dans les tableaux de cette note peut ne pas être égale au total en raison des écarts d'arrondis.

	Clé de répartition du capital depuis le 1 ^{er} janvier 2015 ⁴⁰ (en %)	Capital libéré depuis le 1 ^{er} janvier 2015 (euros)
Banque nationale de Belgique	2,4778	268 222 025
Deutsche Bundesbank	17,9973	1 948 208 997
Eesti Pank	0,1928	20 870 614
Central Bank of Ireland/Banc Ceannais na hÉireann	1,1607	125 645 857
Banque de Grèce	2,0332	220 094 044
Banco de España	8,8409	957 028 050
Banque de France	14,1792	1 534 899 402
Banca d'Italia	12,3108	1 332 644 970
Central Bank of Cyprus	0,1513	16 378 236
Latvijas Banka	0,2821	30 537 345
Lietuvos bankas	0,4132	44 728 929
Banque centrale du Luxembourg	0,2030	21 974 764
Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta	0,0648	7 014 605
De Nederlandsche Bank	4,0035	433 379 158
Oesterreichische Nationalbank	1,9631	212 505 714
Banco de Portugal	1,7434	188 723 173
Banka Slovenije	0,3455	37 400 399
Národná banka Slovenska	0,7725	83 623 180
Suomen Pankki – Finlands Bank	1,2564	136 005 389
Total	70,3915	7 619 884 851

Les BCN hors zone euro sont tenues de libérer 3,75 % du montant de leur capital souscrit à titre de participation aux frais de fonctionnement de la BCE. Depuis le 1^{er} janvier 2015, cette contribution s'élève, au total, à 120 192 083 euros. Les BCN hors zone euro n'ont aucun droit sur les bénéfices distribuables de la BCE et ne sont pas tenues de couvrir les pertes de la BCE.

Les BCN hors zone euro ont versé les montants suivants :

	Clé de répartition du capital depuis le 1 ^{er} janvier 2015 (en %)	Capital libéré depuis le 1 ^{er} janvier 2015 (euros)
Българска народна банка (Bulgarian National Bank)	0,8590	3 487 005
Česká národní banka	1,6075	6 525 450
Danmarks Nationalbank	1,4873	6 037 512
Hrvatska narodna banka	0,6023	2 444 963
Magyar Nemzeti Bank	1,3798	5 601 129
Narodowy Bank Polski	5,1230	20 796 192
Banca Națională a României	2,6024	10 564 124
Sveriges Riksbank	2,2729	9 226 559
Bank of England	13,6743	55 509 148
Total	29,6085	120 192 083

⁴⁰ La dernière modification apportée aux parts des BCN dans la clé de répartition pour la souscription au capital de la BCE a été effectuée le 1^{er} janvier 2014. Cependant, le 1^{er} janvier 2015, en raison de l'entrée de la Lituanie dans la zone euro, la pondération totale de BCN de la zone euro dans la clé de répartition pour la souscription au capital de la BCE a augmenté tandis que celle de BCN hors zone euro a diminué. Depuis, aucun changement n'est survenu.

Instrument de hors bilan

16 Programme de prêts de titres

Pour la gestion de ses fonds propres, la BCE a conclu un accord relatif à un programme de prêts de titres. Aux termes de cet accord, un établissement spécialisé est chargé de conduire des opérations de prêt de titres pour le compte de la BCE.

En outre, conformément aux décisions du Conseil des gouverneurs, la BCE a mis à disposition, à des fins de prêt, ses portefeuilles de titres acquis dans le cadre des premier, deuxième et troisième CBPP ainsi que ses avoirs en titres acquis en vertu du programme d'achats d'actifs du secteur public (PSPP) et ceux achetés dans le cadre du Programme pour les marchés de titres (SMP) qui sont également éligibles pour le PSPP⁴¹.

À moins que ces opérations de prêts de titres soient assorties de nantissements en espèces qui ne seraient toujours pas placés à la fin de l'année, elles sont comptabilisées dans les comptes hors bilan⁴². De telles opérations de prêts de titres, pour un montant de 13,4 milliards d'euros (10,9 milliards en 2016), étaient comptabilisées au 31 décembre 2017. Sur ce montant, 7,2 milliards d'euros (3,9 milliards d'euros en 2016) étaient liés aux prêts de titres détenus à des fins de politique monétaire.

17 Contrats à terme sur taux d'intérêt

Au 31 décembre 2017, l'encours des transactions en devises, présenté aux taux de marché relevés en fin d'année, s'élevait à :

Contrats à terme sur taux d'intérêt libellés en devises	2017 Montant du contrat euros	2016 Montant du contrat euros	Variation euros
Achats	6 518 052 197	558 770 515	5 959 281 682
Ventes	6 584 789 977	2 258 798 975	4 325 991 002

Ces opérations ont été effectuées dans le cadre de la gestion des réserves de change de la BCE.

⁴¹ La BCE n'achète pas de titres dans le cadre du programme d'achats de titres du secteur des entreprises (CSPP) et n'a donc pas de portefeuille correspondant mis à disposition à des fins de prêts.

⁴² Si des garanties en espèces restent non placées en fin d'exercice, ces opérations sont comptabilisées dans les comptes de bilan (cf. la note 8 « Autres engagements en euros envers des établissements de crédit de la zone euro » et la note 10 « Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro »).

18 Swaps de taux d'intérêt

L'encours des opérations de *swap* de taux d'intérêt comptabilisé au 31 décembre 2017, présenté aux taux de marché relevés en fin d'année, représentait une valeur notionnelle de 415,9 millions d'euros (378,3 millions en 2016). Ces opérations ont été effectuées dans le cadre de la gestion des réserves de change de la BCE.

19 Opérations de *swap* de change et de change à terme

Gestion des réserves de change

En 2017, des opérations de *swap* de change et de change à terme ont été effectuées dans le cadre de la gestion des réserves de change de la BCE. Les créances et les engagements résultant de ces opérations, qui étaient comptabilisés au 31 décembre 2017, sont présentés aux taux de marché relevés en fin d'année :

Opérations de <i>swap</i> de change et de change à terme	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Créances	2 731 848 697	3 123 544 615	(391 695 918)
Passif	2 719 012 506	2 855 828 167	(136 815 661)

Opérations d'apport de liquidité

Des créances et des engagements libellés en dollars dont la date de règlement se situe en 2017 ont résulté de la fourniture de liquidité en dollars aux contreparties de l'Eurosystème (cf. la note 10 « Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro »).

20 Gestion des opérations d'emprunt et de prêt

En 2017, la BCE a continué d'assumer la responsabilité de la gestion des opérations d'emprunt et de prêt de l'Union européenne dans le cadre du mécanisme de soutien financier à moyen terme, du mécanisme européen de stabilisation financière, du Fonds européen de stabilité financière et du mécanisme européen de stabilité (MES) ainsi que pour la convention de prêt dont bénéficie la Grèce. En 2017, la BCE a traité les paiements liés à ces opérations ainsi que ceux effectués sous la forme de souscriptions des pays membres au titre du stock de capital autorisé du MES.

21 Engagements conditionnels résultant de litiges en cours

Quatre procès ont été intentés à la BCE et à d'autres institutions de l'Union européenne par un certain nombre de déposants, d'actionnaires et de détenteurs d'obligations d'établissements de crédit chypriotes. Les requérants affirment qu'ils ont subi des pertes financières à la suite d'actions dont ils estiment qu'elles ont conduit à la restructuration de ces établissements dans le cadre du programme d'assistance financière en faveur de Chypre. Le Tribunal de l'Union européenne a jugé irrecevables dans leur intégralité douze cas similaire en 2014. Des pourvois ont été introduits contre huit de ces jugements. En 2016, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé l'inadmissibilité de ces cas ou s'est prononcée en faveur de la BCE dans le cadre de ces pourvois. La participation de la BCE au processus menant à la conclusion du programme d'assistance financière s'est limitée à la fourniture de conseils techniques, conformément au Traité MES, agissant en liaison avec la Commission européenne, et à la formulation d'un avis non contraignant sur le projet de loi concernant la résolution des banques chypriotes. Dès lors, la BCE considère qu'elle ne subira aucune perte à la suite de ces poursuites.

Annexe au compte de résultat

22 Produits nets d'intérêts

22.1 Produits d'intérêts au titre des avoirs de réserve de change

Cette rubrique comprend les produits d'intérêts, déduction faite des charges d'intérêts, au titre des avoirs nets de réserve de change de la BCE, comme suit :

	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Produits d'intérêts sur comptes courants	5 111 897	1 499 288	3 612 609
Produits d'intérêts sur dépôts du marché monétaire	54 839 007	18 095 835	36 743 172
Charges d'intérêts sur mises en pension	(1 101 476)	(34 017)	(1 067 459)
Produits d'intérêts sur prises en pension	37 067 062	12 745 338	24 321 724
Produits d'intérêts sur titres	389 779 270	304 958 993	84 820 277
Produits/(charges) d'intérêts sur <i>swaps</i> de taux d'intérêt	(109 873)	19 080	(128 953)
Produits d'intérêts sur opérations de <i>swap</i> et à terme en devises	48 575 683	33 157 253	15 418 430
Produits d'intérêts au titre des avoirs de réserve en devises (nets)	534 161 570	370 441 770	163 719 800

La hausse globale du produit net d'intérêts en 2017 s'explique principalement par la progression du produit d'intérêts sur le portefeuille en dollars.

22.2 Produits d'intérêts au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème

Ce poste comprend les produits d'intérêts de la BCE liés à sa part de 8 % dans l'émission totale des billets en euros (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables et la note 5.1 « Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème »). Pour 2017, le produit d'intérêts était nul, car le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement est demeuré à 0 % pendant tout l'exercice.

22.3 Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés

Sous cette rubrique figure la rémunération versée aux BCN de la zone euro au titre de leurs créances relatives aux avoirs de réserve de change transférés à la BCE (cf. la note 11.1 « Engagements au titre du transfert de réserves de change »). En 2017, la rémunération était nulle, ce qui traduisait le fait que le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement était resté stable, à 0 %, pendant toute l'année.

22.4 Autres produits d'intérêts et autres charges d'intérêts

En 2017, ces rubriques comprennent essentiellement les produits nets d'intérêts, à hauteur de 1,1 milliard d'euros (contre 1,0 milliard en 2016), sur les titres détenus par la BCE à des fins de politique monétaire. Sur ce montant, 0,6 milliard d'euros (0,4 milliard d'euros en 2016) étaient liés aux produits nets d'intérêts tirés des titres acquis dans le cadre de l'APP et 0,4 milliard d'euros (0,5 milliard d'euros en 2016) étaient liés aux produits nets d'intérêts tirés des titres acquis dans le cadre du SMP, dont 154,5 millions d'euros (185,3 millions en 2016) provenant des avoirs de la BCE en obligations souveraines grecques acquises dans le cadre du programme SMP.

Le reste de cette rubrique est principalement constitué des produits et charges d'intérêts liés au portefeuille de fonds propres de la BCE (cf. la note 6.2 « Autres actifs financiers ») et à divers autres soldes rémunérés.

23 Plus/moins-values réalisées sur opérations financières

Les plus-values nettes réalisées sur les opérations financières en 2017 ont été les suivantes :

	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Plus-values nettes réalisées	22 249 008	159 456 244	(137 207 236)
Plus-values nettes réalisées sur avoirs de réserve et or	138 820 035	65 085 498	73 734 537
Plus-values nettes réalisées sur opérations financières	161 069 043	224 541 742	(63 472 699)

Les plus-values nettes réalisées comprennent les gains et les pertes réalisés sur les titres, les contrats à terme de taux d'intérêt et les *swaps* de taux d'intérêt. La baisse des plus-values nettes réalisées en 2017 s'explique principalement par la diminution des plus-values réalisées sur le portefeuille de titres en dollars.

La progression globale des plus-values nettes réalisées sur avoirs de réserve et or s'explique principalement par la vente d'une faible part de ses avoirs en dollars effectuée pour financer la création du portefeuille en renminbi⁴³ (cf. la note 2.2 « Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devise ; et créances en devises sur des résidents de la zone euro »).

24 Moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change

En 2017, les moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change ont été les suivantes :

⁴³ Se reporter au communiqué de presse de la BCE (disponible en français sur le site Internet de la Banque de France) du 13 juin 2017.

	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Moins-values latentes sur titres	(78 577 070)	(148 159 250)	69 582 180
Moins-values latentes de change	(26 556 261)	(12 760)	(26 543 501)
Total	(105 133 331)	(148 172 010)	43 038 679

La valeur de marché de certains titres détenus dans le portefeuille libellé en dollars a poursuivi sa baisse en 2017, parallèlement à l'augmentation des rendements correspondants, ce qui a entraîné des moins-values latentes sur l'exercice.

Ces moins-values latentes de change résultent principalement de l'ajustement du coût d'acquisition moyen des avoirs en renminbis de la BCE à leur taux de change de fin d'exercice 2017, à la suite de la dépréciation de cette monnaie vis-à-vis de l'euro depuis que les achats ont été réalisés.

25 Produits/charges nets de commissions

	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Commissions (produits)	452 095 734	382 191 051	69 904 683
Commissions (charges)	(12 025 845)	(10 868 282)	(1 157 563)
Produits nets de commissions	440 069 889	371 322 769	68 747 120

En 2017, les produits figurant dans cette rubrique comprennent principalement les redevances de surveillance prudentielle et les sanctions administratives imposées aux entités soumises à la surveillance prudentielle pour non-respect des exigences contenues dans la réglementation de l'UE en matière de surveillance bancaire (notamment les décisions de surveillance prudentielle de la BCE). Les charges englobent principalement les droits de garde ainsi que les commissions à verser aux gestionnaires d'actifs externes effectuant les achats de titres éligibles adossés à des actifs conformément aux instructions explicites de l'Eurosystème jusqu'à fin mars 2017, et pour le compte de celui-ci⁴⁴.

Produits et charges liés aux missions de surveillance prudentielle

La BCE assume ses missions de surveillance prudentielle depuis novembre 2014, conformément à l'article 33 du règlement MSU⁴⁵. Afin de couvrir les dépenses qu'elle engage dans le cadre de ces missions, la BCE perçoit une redevance annuelle des entités soumises à la supervision. La BCE a annoncé en avril 2017 que les redevances annuelles se monteraient pour 2017 à 425,0 millions d'euros⁴⁶. Ce montant est fondé sur une estimation, pour 2017, des dépenses annuelles des missions de surveillance prudentielle de 464,7 millions d'euros, corrigée a) de

⁴⁴ Se reporter au communiqué de presse de la BCE (disponible en français sur le site Internet de la Banque de France) [du 15 décembre 2016](#).

⁴⁵ Règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013 confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit (JO L 287 du 29.10.2013, p. 63).

⁴⁶ Ce montant a été facturé en octobre 2017, l'échéance étant fixée au 30 novembre 2017.

l'excédent des redevances annuelles de 41,1 millions d'euros perçues en 2016 ; et b) des montants remboursés compte tenu des changements dans le nombre ou le statut des entités soumises à la surveillance prudentielle⁴⁷ (1,4 million d'euros).

Sur la base des dépenses réelles engagées par la BCE pour l'accomplissement de ses missions de surveillance prudentielle, le revenu provenant des redevances de surveillance prudentielle pour 2017 se montait à 436,7 millions d'euros. L'excédent net de 27,9 millions d'euros résultant de la différence entre les dépenses estimées (464,7 millions d'euros) et les dépenses réelles (436,7 millions d'euros) pour 2017 figure à la rubrique « Charges à payer et produits constatés d'avance » (cf. la note 12.2 « Charges à payer et produits constatés d'avance »). Il sera contrebalancé par une baisse des redevances à percevoir en 2018.

La BCE est également habilitée à imposer des sanctions administratives aux entités soumises à la surveillance prudentielle en cas de manquement aux exigences contenues dans les règlements de l'UE en matière de surveillance bancaire (y compris les décisions de surveillance prudentielle de la BCE)⁴⁸. Les produits correspondants ne sont pas pris en compte dans le calcul des redevances de surveillance prudentielle annuelles. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat de la BCE sous la rubrique des revenus et sont distribués aux BCN au titre du régime de répartition des bénéficiaires de la BCE. En 2017, les sanctions imposées par la BCE aux entités soumises à la surveillance prudentielle se sont élevées à 15,3 millions d'euros.

De ce fait, les produits correspondants de la BCE au titre des missions de surveillance prudentielle accomplies en 2017 étaient les suivants⁴⁹ :

	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Redevances de surveillance prudentielle	436 746 219	382 151 355	54 594 864
<i>dont :</i>			
<i>Redevances versées par les entités importantes ou groupes importants</i>	<i>397 493 784</i>	<i>338 418 328</i>	<i>59 075 456</i>
<i>Redevances versées par les entités moins importantes ou groupes moins importants</i>	<i>39 252 435</i>	<i>43 733 027</i>	<i>(4 480 592)</i>
Sanctions administratives	15 300 000	0	15 300 000
Dépenses totales liées aux missions de supervision bancaire	452 046 219	382 151 355	69 894 864

Les dépenses liées à la supervision bancaire résultent de la surveillance directe des entités importantes, de la supervision de la surveillance des entités moins

⁴⁷ Sur la base de l'article 7 du règlement (UE) n° 1163/2014 de la BCE du 22 octobre 2014 sur les redevances de surveillance prudentielle (BCE/2014/41), JO L 311 du 31.10.2014, p. 23, lorsqu'une entité soumise à la surveillance prudentielle ou un groupe soumis à la surveillance prudentielle a) est soumis à la surveillance prudentielle seulement pour une partie de la période de redevance ou b) passe du statut d'entité importante à celui d'entité moins importante, ou *vice versa*, les redevances individuelles de surveillance prudentielle sont modifiées. Il est tenu compte de l'ensemble des montants perçus et remboursés pour le calcul des redevances de surveillance prudentielle annuelles totales à prélever les années suivantes.

⁴⁸ Vous trouverez de plus amples informations (en anglais) sur les sanctions que la BCE peut imposer [sur le site Internet de la BCE consacré à la surveillance bancaire](#).

⁴⁹ Les différents montants ont été arrondis à l'euro le plus proche. En conséquence, la somme des totaux indiqués dans les tableaux de cette note peut ne pas être égale au total en raison des écarts d'arrondis.

importantes ainsi que de l'exécution de tâches horizontales et de services spécialisés. Elles comprennent aussi les dépenses liées aux unités de soutien, notamment dans les domaines des locaux, de la gestion des ressources humaines, des services administratifs, du budget et du contrôle de gestion, de la comptabilité, des affaires juridiques, de l'audit interne, des statistiques et des services informatiques, qui sont nécessaires pour que la BCE s'acquitte de ses responsabilités en matière de supervision bancaire.

Par ailleurs, la collecte d'un montant de 11,2 millions d'euros, correspondant aux sanctions administratives imposées par la BCE à une entité soumise à la surveillance prudentielle, était considérée comme incertaine, parce que l'agrément de cette entité lui a été retiré et qu'elle est actuellement en cours de liquidation. Conformément au principe de prudence, une « allocation » du montant total de cette créance a été créée en fin d'exercice (cf. note 31, « Autres charges »). Les charges correspondantes ne sont pas prises en compte dans le calcul des redevances de surveillance prudentielle annuelles mais sont comptabilisées dans le compte de résultat de la BCE et diminuent son résultat net.

Les dépenses totales effectives liées aux missions de surveillance prudentielle pour 2017 sont réparties entre les postes suivants :

	2017 euros	2016 euros	Variation euros
Salaires et prestations	215 017 183	180 655 666	34 361 517
Loyers et entretien des bâtiments	52 959 161	58 103 644	(5 144 483)
Autres charges de fonctionnement	168 769 875	143 392 045	25 377 830
Charges liées aux missions de surveillance prudentielle pertinentes pour les redevances de surveillance prudentielle	436 746 219	382 151 355	54 594 864
« Allocation » pour sanctions administratives douteuses	11 200 000	0	11 200 000
Dépenses totales liées aux missions de supervision prudentielle	447 946 219	382 151 355	65 794 864

L'augmentation du nombre total des membres du personnel travaillant à la supervision bancaire de la BCE et l'accroissement des coûts d'appui et de consultation externes, consacrés principalement au projet d'examen ciblé des modèles internes (TRIM), ont contribué à la hausse des dépenses effectives liées au MSU en 2017 par rapport à 2016.

26 Produits des actions et des titres de participation

Les dividendes reçus au titre des actions de la BRI détenues par la BCE (cf. la note 6.2 « Autres actifs financiers ») sont présentés dans cette rubrique.

27 Autres produits

En 2017, les autres produits divers proviennent principalement des contributions accumulées des BCN de la zone euro au titre des coûts engagés par la BCE en liaison avec des projets communs de l'Eurosystème.

28 Charges de personnel

La hausse des effectifs moyens de la BCE en 2017 et les dépenses au titre des indemnités de fin de contrat liées au dispositif temporaire d'accompagnement de la transition professionnelle introduit en 2017 par la BCE (cf. note 12.3, « Divers ») ont entraîné une augmentation globale des charges de personnel.

Les traitements et indemnités, les cotisations au régime d'assurance maladie et les coûts divers, d'un montant de 366,0 millions d'euros (349,5 millions d'euros en 2016), figurent sous cette rubrique. Cette rubrique comprend également un montant de 169,2 millions d'euros (contre 117,0 millions d'euros en 2016) comptabilisé au titre des avantages postérieurs à l'emploi, des autres prestations à long terme et des indemnités de fin de contrat (cf. la note 12.3 « Divers »).

Le régime des traitements et indemnités est calqué pour l'essentiel sur celui de l'Union européenne, auquel il est donc comparable.

Les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE perçoivent un traitement de base alors que les membres à temps partiel du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE peuvent recevoir une rémunération supplémentaire, qui est fonction du nombre de réunions auxquels ils assistent. En outre, les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance prudentielle employés à temps plein par la BCE perçoivent une indemnité de résidence et une indemnité pour frais de représentation. En ce qui concerne le président, un logement de fonction appartenant à la BCE est mis à sa disposition, à la place de l'indemnité de résidence. Conformément aux conditions d'emploi du personnel de la Banque centrale européenne, les membres des deux organes peuvent avoir droit à des allocations scolaires, de foyer et pour enfant à charge, en fonction de leur situation individuelle. Les traitements sont soumis à l'impôt communautaire ainsi qu'à des déductions au titre des cotisations aux régimes de retraite et d'assurance maladie et accidents. Les indemnités et allocations ne sont ni imposables ni soumises à retenue pour pension.

En 2017, les traitements de base versés aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE (c'est-à-dire à l'exclusion des représentants des autorités de surveillance nationales) ont été les suivants⁵⁰ :

⁵⁰ Il s'agit de montants bruts, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt communautaire.

	2017 euros	2016 ⁵¹ euros
Mario Draghi (président)	396 900	389 760
Vitor Constâncio (vice-président)	340 200	334 080
Peter Praet (membre du directoire)	283 488	278 388
Benoît Cœuré (membre du directoire)	283 488	278 388
Yves Mersch (membre du directoire)	283 488	278 388
Sabine Lautenschläger (membre du directoire)	283 488	278 388
Total directoire	1 871 052	1 837 392
Total conseil de surveillance prudentielle (membres employés par la BCE)⁵²	793 817	632 060
<i>dont :</i>		
<i>Danièle Nouy (présidente du conseil de surveillance prudentielle)</i>	283 488	278 388
Total	2 664 869	2 469 452

Les membres à temps partiel du conseil de surveillance prudentielle ont aussi reçu une rémunération supplémentaire pour un montant de 96 470 euros (343 341 euros en 2016).

Les indemnités et allocations versées aux membres des deux organes et les cotisations aux régimes d'assurance maladie et accidents effectuées par la BCE en leur nom se sont élevées au total à 852 998 euros (807 475 euros en 2016). L'augmentation par rapport à 2016 est principalement due à l'arrivée, en février 2017, d'un nouveau membre dans le conseil de surveillance prudentielle.

Les retraites, y compris les indemnités postérieures à l'emploi, et les cotisations aux régimes d'assurance maladie et accidents versées aux anciens membres des deux organes et à leurs ayants droit se sont établies à 857 476 euros (834 668 euros en 2016)⁵³.

À fin 2017, le nombre effectif, en équivalent temps plein, des personnes titulaires d'un contrat de travail à la BCE s'élevait à 3 384⁵⁴, dont 330 occupaient des postes de direction. Les mouvements de personnel suivants ont été observés en 2017 :

⁵¹ Les salaires du président et du vice-président publiés l'année dernière incluaient l'ajustement général annuel des salaires. En ce qui concerne les autres membres des deux organes, y compris la présidente du conseil de surveillance prudentielle, l'ajustement général des salaires a été appliqué de manière rétroactive en 2017.

⁵² Ce total ne prend pas en compte le salaire de Sabine Lautenschläger, vice-présidente du conseil de surveillance prudentielle, qui est inclus dans les chiffres relatifs au directoire.

⁵³ Pour le montant net imputé au compte de résultat en ce qui concerne le régime de retraite pour les membres actuels du directoire et du conseil de surveillance prudentielle, cf. la note 12.3, « Divers ».

⁵⁴ Ce chiffre n'inclut pas le personnel en congé sans solde. Il englobe les personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée, à durée déterminée et à court terme ainsi que les participants au *Graduate Programme* de la BCE. Les employés en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée sont également inclus.

	2017	2016
Effectifs totaux à la fin de l'année précédente.	3 171	2 871
Personnes entrant en fonction	726	725
Personnes quittant leurs fonctions	(443)	(380)
Hausse/(baisse) nette liée aux changements des modalités de l'emploi à temps partiel	(70)	(45)
Total au 31 décembre	3 384	3 171
<i>dont :</i>		
<i>Personnes quittant leurs fonctions au 31 décembre</i>	113	80
Effectif moyen employé	3 254	3 007

29 Autres charges d'exploitation

Ce poste, qui s'élève à 463,2 millions d'euros (contre 414,2 millions en 2016), couvre toutes les autres dépenses courantes ayant trait aux loyers, à l'entretien des locaux et de l'équipement, à la technologie de l'information, aux biens et matériels consommables, aux honoraires versés et aux autres services et fournitures ainsi qu'aux frais de recrutement, de réinstallation et de formation du personnel.

30 Service de production des billets

Ces dépenses ont trait principalement aux coûts de transport transfrontalier des billets en euros, d'une part entre imprimeries et BCN pour la livraison des nouveaux billets, d'autre part entre BCN lorsqu'il s'agit de compenser les pénuries en faisant appel à des stocks excédentaires. Ces coûts sont supportés de façon centralisée par la BCE.

31 Autres charges

En 2017, cette rubrique était constituée de l'« allocation » correspondant aux sanctions administratives imposées par la BCE à une entité soumise à la surveillance prudentielle, dont la collecte est estimée incertaine (cf. la note 25, « Produits/charges nets de commissions »).



Ernst & Young GmbH
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Mergenthalerallee 3-5
65760 Eschborn/Frankfurt/M.
Postfach 53 23
65728 Eschborn/Frankfurt/M.

Claus-Peter Wagner
Managing Partner Financial Services
Telefon +49 6196 996 26512
Telefax +49 181 3943 26512
claus-peter.wagner@de.ey.com
www.de.ey.com

President and Governing Council
of the European Central Bank
Frankfurt am Main

14 February 2018

Independent auditor's report

Opinion

We have audited the financial statements of the European Central Bank, which comprise the balance sheet as at 31 December 2017, the profit and loss account for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory notes.

In our opinion, the accompanying financial statements of the European Central Bank give a true and fair view of the financial position of the European Central Bank as at 31 December 2017 and of the results of its operations for the year then ended, in accordance with the principles established by the Governing Council, which are laid down in Decision (EU) 2016/2247 of the ECB of 3 November 2016 on the annual accounts of the ECB (ECB/2016/35), as amended.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs). Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the European Central Bank in accordance with the German ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements, which are consistent with the International Ethics Standards Board for Accountants' Code of Ethics for Professional Accountants (IESBA Code) and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of the European Central Bank's Executive Board and Those Charged with Governance for the Financial Statements

The Executive Board is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with the principles established by the Governing Council, which are laid down in Decision (EU) 2016/2247 of the ECB of 3 November 2016 on the annual accounts of the ECB (ECB/2016/35), as amended, and for such internal control as the Executive Board determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, the Executive Board is responsible for using the going concern basis of accounting in accordance with Article 4 of the applicable Decision (ECB/2016/35), as amended.

Those charged with governance are responsible for overseeing the European Central Bank's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with ISAs, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the entity's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide those charged with governance with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

Yours sincerely,

Ernst & Young GmbH
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft



Claus-Peter Wagner
Wirtschaftsprüfer



Victor Veger
Certified Public Accountant

Cette page est une traduction de courtoisie, fournie par la BCE, du rapport du commissaire aux comptes extérieur de la BCE. En cas de divergence d'interprétation, seule la version anglaise signée par EY fait foi.

Au Président et au Conseil des gouverneurs
de la Banque centrale européenne
Francfort-sur-le-Main

le 14 février 2018

Rapport du commissaire aux comptes indépendant

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de la Banque centrale européenne, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des règles et méthodes comptables significatives et d'autres notes explicatives. À notre avis, les états financiers ci-joints de la Banque centrale européenne sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2017 et des résultats de l'exercice s'achevant à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables établies par le Conseil des gouverneurs et définies dans la décision (UE) 2016/2247 de la BCE du 3 novembre 2016 concernant les comptes annuels de la BCE (BCE/2016/35), telle que modifiée.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué l'audit conformément aux normes internationales (ISA) de la profession. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque centrale européenne conformément aux règles de déontologie en vigueur en Allemagne qui s'appliquent à l'audit des états financiers, qui respectent le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Directoire de la Banque centrale européenne et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation impartiale des états financiers, conformément aux principes établis par le Conseil des gouverneurs, qui sont définis dans la décision (UE) 2016/2247 de la BCE du 3 novembre 2016 concernant les comptes annuels de la BCE (BCE/2016/35), telle que modifiée, ainsi que du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, qu'elles proviennent d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe au Directoire d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation conformément à l'article 4 de la décision applicable (ECB/2016/35), telle que modifiée.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque centrale européenne.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Le commissaire aux comptes,

Ernst & Young GmbH
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Claus-Peter Wagner
Wirtschaftsprüfer

Victor Veger
Certified Public Accountant

Annexe relative à la répartition des bénéfices/couverture des pertes

Cette annexe ne fait pas partie des états financiers de la BCE pour l'année 2017.

Conformément à l'article 33 des statuts du SEBC, le bénéfice net de la BCE doit être transféré dans l'ordre suivant :

- (a) un montant à déterminer par le Conseil des gouverneurs, qui ne peut dépasser 20 % du bénéfice net, est transféré au fonds de réserve générale dans la limite de 100 % du capital ; et
- (b) le bénéfice net restant est distribué aux détenteurs de parts de la BCE proportionnellement aux parts qu'ils ont libérées⁵⁵.

Si la BCE enregistre une perte, celle-ci est couverte par le fonds de réserve générale de la BCE et, si nécessaire, après décision du Conseil des gouverneurs, par le revenu monétaire de l'exercice financier concerné au prorata et jusqu'à concurrence des montants alloués aux BCN, conformément à l'article 32.5 des statuts du SEBC⁵⁶.

Le bénéfice net de la BCE pour 2017 s'établit à 1 247,7 millions d'euros. Conformément à une décision du Conseil des gouverneurs, un acompte sur dividendes, à hauteur de 987,7 millions d'euros, a été versé aux BCN de la zone euro le 31 janvier 2018. Le Conseil des gouverneurs a en outre décidé de distribuer le bénéfice restant, de 287,0 millions d'euros, aux BCN de la zone euro.

	2017 euros	2016 euros
Bénéfice de l'exercice	1 274 761 507	1 193 108 250
Acomptes sur dividendes	(987 730 460)	(966 234 559)
Bénéfice après versement de l'acompte sur dividendes	287 031 047	226 873 691
Distribution du bénéfice restant	(287 031 047)	(226 873 691)
Total	0	0

⁵⁵ Les BCN n'appartenant pas à la zone euro ne peuvent recevoir aucune part du bénéfice distribuable de la BCE et ne sont pas tenues de couvrir les pertes de la BCE.

⁵⁶ L'article 32.5 des statuts du SEBC précise que la somme des revenus monétaires des BCN est répartie entre elles proportionnellement à leurs parts libérées dans le capital de la BCE.

Abréviations

ABE	Association bancaire pour l'euro
ABSPP	Programme d'achats de titres adossés à des actifs
APP	Programme d'achats d'actifs
BCE	Banque centrale européenne
BCN	Banque centrale nationale
BRI	Banque des règlements internationaux
CBPP	Programme d'achats d'obligations sécurisées
CNY	Renmimbi
CSPP	Programme d'achats de titres du secteur des entreprises
CTS	Accompagnement de la transition professionnelle
ES	Déficit attendu
FMI	Fonds monétaire international
GSA	Ajustement général des salaires
IT	Technologie de l'information
MES	Mécanisme européen de stabilité
MSU	Mécanisme de surveillance unique
ORC	Comité du risque opérationnel
ORM	Gestion du risque opérationnel
PSPP	Programme d'achats de titres du secteur public
RMC	Comité de gestion des risques
SDR	Droits de tirage spéciaux
SEBC	Système européen de banques centrales
SMP	Programme pour les marchés de titres
TARGET2	Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel
TRIM	Examen ciblé des modèles internes
UE	Union européenne
VaR	Risque potentiel de perte maximale

© Banque centrale européenne, 2018

Adresse postale 60640 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Téléphone +49 69 1344 0
Site Internet www.ecb.europa.eu

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

ISSN 2443-4779 (pdf)
ISBN 978-92-899-3110-6 (pdf)
DOI 10.2866/32204 (pdf)
N° de catalogue UE QB-BS-18-001-FR-N (pdf)